



COMPTES CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2017

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2017	31/12/2016
Produits des activités ordinaires	3.1	1 966 284	1 692 429
Coûts des ventes	3.2	(1 678 884)	(1 458 660)
Marge brute		287 400	233 769
Charges de personnel	3.3	(39 956)	(34 583)
Autres produits et charges opérationnels	3.4	(107 300)	(83 242)
Amortissements		(38 082)	(29 186)
Résultat Opérationnel Courant		102 063	86 758
Variations de juste valeur des instruments financiers dérivés Energie à caractère opérationnel		2 162	21 394
Cessions d'actifs non courants	4.1 / 4.2	(759)	(2 453)
Pertes de valeur sur actifs non courants		-	(112)
Produits et charges liés aux variations de périmètre	3.5	(7 305)	(628)
Résultat Opérationnel		96 161	104 959
Coût de l'endettement financier net		(14 417)	(10 819)
Autres produits et charges financiers		(467)	(389)
Résultat financier	3.6	(14 884)	(11 208)
Impôt sur les sociétés	3.7	(29 326)	29 454
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	4.3	(66)	352
Résultat net des activités poursuivies		51 885	123 557
Résultat net des activités abandonnées		-	-
Résultat Net		51 885	123 557
dont Résultat net part du Groupe		51 871	123 557
dont Résultat net part des minoritaires		14	-
Résultat par action (en euros)	3.8	1,21	3,01
Résultat dilué par action (en euros)	3.8	1,14	2,85

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	31/12/2017			31/12/2016		
	Total	Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle
<i>En milliers d'euros</i>						
Résultat net	51 885	51 871	14	123 557	123 557	-
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
<i>Impact impôts différés</i>	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	(9 632)	(9 680)	48	130 768	130 768	-
<i>Impact impôts différés</i>	3 315	3 329	(14)	(7 157)	(7 157)	-
Quote-part des entreprises associées	223	223	-	-	-	-
Total éléments recyclables	(6 093)	(6 128)	35	123 611	123 611	-
Pertes et gains actuariels	-	-	-	-	-	-
<i>Impact impôts différés</i>	-	-	-	-	-	-
Total éléments non recyclables	-	-	-	-	-	-
Résultat Global	45 792	45 743	49	247 168	247 168	-

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31/12/2017	31/12/2016
Goodwill		220 916	-
Immobilisations incorporelles	4.1	70 214	50 170
Immobilisations corporelles	4.2	718 179	76 217
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.3	34 319	1 434
Instruments financiers dérivés non courants	4.9	14 596	19 334
Autres actifs financiers non courants	4.9	40 765	1 342
Autres actifs non courants	4.5	4 873	8 210
Impôts différés actifs	3.7	46 362	66 467
Actifs non courants		1 150 224	223 173
Stocks	4.4	68 454	38 458
Clients et comptes rattachés	4.9	523 602	413 279
Instruments financiers dérivés courants	4.9	132 443	137 084
Autres actifs financiers courants	4.9	59 054	18 364
Autres actifs courants	4.5	109 651	30 263
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9	333 582	368 867
Actifs courants		1 226 786	1 006 314
TOTAL ACTIF		2 377 010	1 229 487
Capital et primes		169 106	15 307
Réserves consolidées et résultat		229 538	188 769
Actions propres		(16 503)	(207)
Autres éléments du résultat global		7 502	13 630
Capitaux propres - part du groupe		389 644	217 499
Participations ne donnant pas le contrôle		6 271	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.6	395 915	217 499
Provisions non courantes	4.7	41 131	37 658
Instruments financiers dérivés non courants	4.9	12 479	17 311
Autres passifs financiers non courants	4.9	933 599	182 843
Autres passifs non courants	4.8	5 982	4 759
Impôts différés passifs	3.7	46 124	13 065
Passifs non courants		1 039 315	255 637
Provisions courantes	4.7	19 100	14 169
Fournisseurs et comptes rattachés	4.9	350 740	242 602
Instruments financiers dérivés courants	4.9	117 646	103 925
Autres passifs financiers courants	4.9	122 145	145 689
Autres passifs courants	4.8	332 149	249 966
Passifs courants		941 780	756 351
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		2 377 010	1 229 487

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Note	Capital	Primes	Réserves consolidées et résultat	Actions propres	Autres éléments du résultat global		Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
						Variations de juste valeur	Autres			
<i>En milliers d'euros</i>										
Capitaux propres au 31/12/2015		4 079	4 923	71 717	(88)	(109 981)	-	(29 350)	-	(29 350)
Résultat net		-	-	123 557	-	-	-	123 557	-	123 557
Autres éléments du résultat global		-	-	-	-	123 611	-	123 611	-	123 611
Résultat global		-	-	123 557	-	123 611	-	247 168	-	247 168
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Exercice d'options		71	6 234	-	-	-	-	6 304	-	6 304
Options		-	-	1 738	-	-	-	1 738	-	1 738
Achats/ventes d'actions propres		-	-	-	(119)	-	-	(119)	-	(119)
Dividendes versés		-	-	(8 242)	-	-	-	(8 242)	-	(8 242)
Capitaux propres au 31/12/2016		4 150	11 157	188 769	(207)	13 630	-	217 499	-	217 499
Résultat net		-	-	51 871	-	-	-	51 871	14	51 885
Autres éléments du résultat global	4.6	-	-	-	-	(6 128)	-	(6 128)	35	(6 093)
Résultat global		-	-	51 871	-	(6 128)	-	45 743	49	45 792
Augmentation de capital		295	145 023	-	-	-	-	145 318	-	145 318
Exercice d'options		74	8 407	-	-	-	-	8 481	-	8 481
Options	5.1	-	-	2 527	-	-	-	2 527	-	2 527
Achats/ventes d'actions propres		-	-	(16)	(16 296)	-	-	(16 312)	-	(16 312)
Dividendes versés		-	-	(10 407)	-	-	-	(10 407)	-	(10 407)
Autres variations		-	-	(3 205)	-	-	-	(3 205)	6 222	3 017
Capitaux propres au 31/12/2017		4 519	164 587	229 538	(16 503)	7 502	-	389 644	6 271	395 915

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Résultat Net Consolidé	51 885	123 557
Charges / Produits d'impôts	29 326	(29 454)
Résultat financier	14 884	11 208
Résultat Avant Impôt et Intérêts financiers	96 095	105 311
Amortissements	38 080	29 186
Pertes de valeurs	(0)	112
Provisions et dépréciations	15 545	31 926
Effets de périmètre et autres résultats de cession	1 855	0
Dépenses liées aux paiements fondés sur des actions	2 527	1 738
Variation de juste valeur des instruments financiers	3 270	(25 280)
Autres éléments financiers sans effet de trésorerie	(98)	2 138
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	77	(352)
Eléments sans effets sur la trésorerie	61 257	39 468
Impôts sur le résultat payés	(8 300)	(10 636)
Variation du besoin en fonds de roulement	(67 522)	84 873
Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles	81 531	219 016
Acquisitions d'immobilisations	(108 142)	(33 770)
Cessions d'immobilisations	154	0
Variation des dépôts et cautionnements	(91 358)	184 812
Acquisition de parts de sociétés non intégrées globalement	0	(10)
Cessions de parts de sociétés non intégrées globalement	141	-
Acquisition de titres disponibles à la vente	-	-
Cession de titres disponibles à la vente	299	-
Acquisition de filiale et fusion, sous déduction de la trésorerie acquise	(268 165)	(35 453)
Perte de contrôle sur des filiales nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie cédés	-	-
Variation d'actifs financiers	-	-
Variation nette des prêts émis par l'entreprise	(10 304)	2 154
Flux de trésorerie nets issus des activités d'investissement	(477 374)	117 733
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	137 688	6 304
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle	-	0
Changement de part d'intérêts dans des entités contrôlées	(0)	0
Actions propres	(16 312)	(119)
Produits de l'émission d'emprunts	277 582	185 541
Remboursement d'emprunts	(11 546)	(177 117)
Intérêts financiers versés	(16 882)	(11 173)
Intérêts financiers reçus	521	901
Dividendes versés	(10 407)	(8 242)
Flux de trésorerie nets issus des activités de financement	360 645	(3 904)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(35 199)	332 844
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	364 837	31 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	329 638	364 837

SOMMAIRE DES NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET FAITS MARQUANTS.....	8
1.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	8
1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	28
1.3 PRINCIPALES VARIATIONS DE PERIMETRE	29
NOTE 2 INFORMATIONS SECTORIELLES.....	32
NOTE 3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT.....	36
3.1 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	36
3.2 COUTS DES VENTES	36
3.3 CHARGES DE PERSONNEL.....	36
3.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS.....	37
3.5 PRODUITS ET CHARGES LIES AUX VARIATIONS DE PERIMETRE.....	37
3.6 RESULTAT FINANCIER.....	38
3.7 IMPOTS	38
3.8 RESULTAT PAR ACTION.....	41
NOTE 4 NOTES RELATIVES AU BILAN ET AUX CAPITAUX PROPRES.....	42
4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	42
4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	44
4.3 PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE.....	45
4.4 STOCKS.....	47
4.5 AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS.....	48
4.6 CAPITAUX PROPRES.....	48
4.7 PROVISIONS	50
4.8 AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	52
4.9 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS.....	53
4.10 RISQUE DE MARCHE ET GESTION DES RISQUES.....	63
NOTE 5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	66
5.1 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS	66
5.2 CONTRATS DE LOCATIONS-FINANCEMENT	68
5.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	68
5.4 PARTIES LIEES	70
5.5 REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	70
5.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	71
5.7 EVENEMENTS POST CLOTURE.....	71
5.8 PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	72

NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES

Direct Energie (la Société) est une société anonyme de droit français, enregistrée en France. Le siège du Groupe est domicilié au 2bis rue Louis Armand à Paris 75015, France et ses titres sont cotés sur le marché réglementé Euronext Paris.

Direct Energie couvre tous les métiers de la chaîne de valeur de l'énergie, intervenant de la production à la fourniture d'électricité et de gaz naturel, garantissant ainsi un développement équilibré et pérenne du Groupe. Direct Energie est le premier fournisseur alternatif multi-énergie en France.

Les comptes consolidés de Direct Energie et de ses filiales (le Groupe) sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche, sauf indication contraire.

Le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2017 en date du 14 mars 2018.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET FAITS MARQUANTS

1.1 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1.1.1 DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du groupe Direct Energie au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont préparés conformément aux normes comptables internationales telles que publiées par l'IASB et adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2017. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards), et les interprétations (SIC et IFRIC).

Les normes et interprétations du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'union Européenne sont disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/standards-interpretations/index_fr.htm

Les informations comparatives 2016 ont été établies selon le même référentiel.

1.1.2 EVOLUTION DU REFERENTIEL COMPTABLE

Les méthodes et principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2017 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2016, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe.

1.1.2.1 TEXTES D'APPLICATION OBLIGATOIRE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2017

Les normes IFRS, amendements et interprétation suivantes, adoptés par l'Union Européenne, sont devenus obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Les amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes » : le Groupe n'a pas constaté d'impact significatif sur ses comptes consolidés du fait de la mise en œuvre de ce texte ;

- Les amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » : la réconciliation entre les variations bilancielle des passifs et actifs financiers impactant les flux de trésorerie issus des activités de financement est présentée dans la note 4.9 Actifs et passifs financiers.

1.1.2.2 TEXTES ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE DONT L'APPLICATION N'EST PAS OBLIGATOIRE A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2017

Les normes IFRS, amendements et interprétation suivantes, adoptés par l'Union Européenne, ne sont pas d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017 et n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe :

- La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »

La norme IFRS 15, adoptée par l'Union Européenne le 29 octobre 2016, et les amendements associés, adoptés le 31 octobre 2017, sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les analyses menées par le Groupe en 2017 sur les impacts potentiels de l'application de cette nouvelle norme ont permis d'identifier les sujets qui auront une incidence sur les comptes consolidés du Groupe. La principale opération dont le traitement comptable sera modifié du fait de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 15 est la comptabilisation des produits d'acheminement d'énergie. Les produits relatifs à la prestation d'acheminement d'électricité et de gaz sont actuellement, en application de la norme IAS 18, inclus dans le chiffre d'affaires du Groupe.

Pour déterminer le traitement comptable à appliquer à ces opérations selon les critères de la norme IFRS 15, le Groupe a dû déterminer si la prestation d'acheminement est une prestation distincte et s'il intervient en tant qu'agent ou principal dans cette transaction. La qualification en tant que principal permet de reconnaître le chiffre d'affaires au titre de cette prestation tandis que la qualification en tant qu'agent ne permet de reconnaître en chiffre d'affaires que le montant de son éventuelle commission.

Les analyses des contrats et du cadre réglementaire ont conduit le Groupe à conclure que l'acheminement est une prestation distincte et que le Groupe agit en tant qu'agent dans cette transaction, en France comme en Belgique. De par son activité de fourniture, le Groupe n'est en effet pas responsable de l'exécution de cette prestation et ne fixe pas le prix de la prestation puisqu'il ne peut que répercuter au client les montants qui lui sont facturés par les distributeurs.

L'application de la norme IFRS 15 va donc entraîner une diminution du chiffre d'affaires consolidé du Groupe à hauteur des produits d'acheminement d'électricité et de gaz en France et en Belgique, qui seront comptabilisés directement en net des achats d'acheminement dans le coût des ventes, sans impact sur la marge brute du Groupe.

En 2017, l'impact sur le chiffre d'affaires aurait été une diminution de 825 millions d'euros, soit 42% du produit des activités ordinaires du Groupe, et une diminution équivalente du coût des ventes avec au total un impact nul sur la marge brute de l'exercice.

Les autres sujets identifiés par le Groupe dans le cadre de ses analyses sur l'application de la norme IFRS 15 n'auront pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Lors de la première application de la norme IFRS 15 en 2018, le Groupe appliquera la méthode rétrospective complète et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses capitaux propres.

- La norme IFRS 9 « Instruments financiers »

La norme IFRS 9 « instruments financiers », adoptée par l'Union européenne le 29 novembre 2016, est applicable à partir du 1^{er} janvier 2018 en remplacement de la norme IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et

évaluation ». Cette nouvelle norme comprend trois volets définissant les principes relatifs à la classification et l'évaluation des instruments financiers, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

Classification et évaluation

IFRS 9 propose une classification des actifs financiers basée sur le modèle de gestion de l'entreprise et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels afin de déterminer leur traitement comptable à la juste valeur ou au coût amorti. La revue des actifs financiers du Groupe n'a pas mis en évidence d'actifs financiers autres que le portefeuille d'actif financier du Groupe classifié comme disponible à la vente selon les critères de la norme IAS 39, c'est-à-dire hors prêts et créances au coût amorti, qui devraient être évalués à la juste valeur selon les nouvelles dispositions introduites par la norme IFRS 9. Compte tenu des montants de cette catégorie d'actif au 31 décembre 2017, l'impact des modifications de traitement comptable induites par l'application de la norme IFRS 9 ne sera pas significatif sur les états financiers du Groupe.

Dépréciation

IFRS 9 établit un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues alors qu'IAS 39 était basé sur les pertes avérées.

Parmi les actifs financiers détenus par le Groupe, c'est principalement le portefeuille de créances commerciales du Groupe lié à son activité de fourniture d'énergie qui est concerné par ce changement de reconnaissance du risque crédit relatif aux actifs financiers. Le Groupe a choisi d'appliquer le modèle de dépréciation simplifié proposé par la norme basé sur une matrice de provisions assise sur des données statistiques par typologie de clients pour calculer les pertes attendues sur ces créances. L'application de ce nouveau modèle de dépréciation se traduira notamment par la comptabilisation de dépréciations sur les créances non échues, et sa première application entraînera la comptabilisation, au 1^{er} janvier 2018, d'une charge de 6,1 millions d'euros avant impact de la fiscalité dans les capitaux propres du Groupe.

Comptabilité de couverture

Les dispositions relatives à la comptabilité de couverture ne sont pas d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018. Elles simplifient les critères à respecter pour appliquer la comptabilité de couverture afin de mieux représenter la politique de gestion des risques menée par le Groupe. Le groupe envisage d'appliquer les dispositions d'IFRS 9 dès le 1^{er} janvier 2018 et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers lié à ces dispositions.

- La norme IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16 « Contrats de location », adoptée par l'Union Européenne le 31 octobre 2017, est applicable à partir du 1^{er} janvier 2019 en remplacement de la norme IAS 17 et des interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Cette norme impose un mode de comptabilisation unique des contrats de location par les preneurs, en reconnaissant un droit d'utilisation à l'actif en contrepartie d'un passif financier, de façon similaire à une location-financement sous IAS 17. Actuellement, les contrats qualifiés de location simple sous IAS 17 sont présentés en engagement hors bilan et les loyers comptabilisés en charges opérationnelles. Outre le bilan, l'application de cette norme aura donc des impacts sur les charges opérationnelles, les amortissements, les charges d'intérêts et le tableau de flux de trésorerie du Groupe.

Afin d'anticiper l'application de cette norme, le Groupe a lancé un recensement de l'ensemble de ses contrats de locations portant notamment sur ses activités de production d'énergie renouvelable et réalisera en 2018, à l'issue de cette phase de recensement, une analyse des contrats au regard des critères de la nouvelle norme afin d'estimer les impacts sur ses comptes consolidés.

1.1.2.3 TEXTES NON ADOPTES PAR L'UNION EUROPEENNE

Les normes IFRS, amendements et interprétations suivantes n'ont pas été adoptés par l'Union Européenne et n'ont pas été appliqués par anticipation par le Groupe :

- La norme IFRS 17 « Contrats d'assurances » ;
- Les amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Les amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- Les amendements à IAS 40 « Transferts des immeubles de placement » ;
- L'interprétation IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée » ;
- L'interprétation IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux ».

1.1.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

L'établissement des états financiers nécessite le recours à des jugements, estimations et hypothèses pour l'appréciation de la nature du contrôle issu des intérêts détenus dans d'autres entités, la détermination de la valeur des actifs et passifs, des produits et charges de l'exercice ainsi que pour l'évaluation des aléas positifs et négatifs existant à la date de clôture. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existantes à la date de clôture, les montants qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe pourraient différer des estimations actuelles.

Les hypothèses au titre desquelles le Groupe a recours à des estimations et jugements sont principalement les suivantes :

- l'appréciation du contrôle issu des intérêts détenus dans d'autres entités (cf note 1.1.4.1) ;
- l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris dans le cadre de regroupement d'entreprises (cf note 1.1.4.3) ;
- l'évaluation et les pertes de valeur associées aux écarts d'acquisition et aux autres actifs immobilisés (cf note 1.1.4.4) ;
- l'évaluation des provisions (cf note 1.1.4.13) ;
- le chiffre d'affaires correspondant à l'énergie en compteur (cf note 1.1.4.14) ;
- la valorisation des instruments financiers (cf note 1.1.4.7.3) ;
- l'évaluation des déficits fiscaux reportables activés (cf note 1.1.3.7).

Toute modification d'hypothèses dans ces domaines pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe.

1.1.3.1 CONTROLE ISSU DES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES

Dans le cadre de l'application des normes IFRS 10 et 11, le Groupe peut être amené à faire usage de jugement pour apprécier la nature du contrôle liée aux intérêts détenus dans d'autres entités.

Les entités significatives pour lesquelles le Groupe a dû exercer son jugement sont détaillées dans la note 4.3 Participation dans les entreprises mises en équivalence et la note 5.8 Périmètre de consolidation.

1.1.3.2 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ACQUIS ET PASSIFS REPRIS DANS LE CADRE DE REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les principales hypothèses et estimations retenues pour déterminer la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris comprennent notamment les perspectives futures de marchés nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs ainsi que les taux d'actualisation appliqués.

Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations de la direction du Groupe.

1.1.3.3 GOODWILL ET AUTRES ACTIFS IMMOBILISES

Des hypothèses et estimations sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition et des autres actifs immobilisés, en particulier concernant les perspectives de marché et de fonctionnement des actifs de production nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie futurs, et les taux d'actualisation appliqués. Compte tenu de la sensibilité des tests de dépréciations effectués sur les écarts d'acquisition et les autres actifs immobilisés aux hypothèses macro-économiques et sectorielles, notamment en termes d'évolution des prix de l'énergie, la modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à modifier les pertes de valeur éventuellement comptabilisées.

Le Groupe révisé ses estimations et hypothèses sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

1.1.3.4 PROVISIONS

Les paramètres utilisés pour la détermination des montants des provisions sont établis sur la base des informations et estimations que le Groupe estime les plus appropriées à ce jour. La modification de certains de ces paramètres pourrait conduire à une révision significative des provisions comptabilisées. Toutefois, il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

1.1.3.5 CHIFFRE D'AFFAIRES RELATIF A L'ENERGIE LIVREE NON RELEVÉE NON FACTURÉE

Le Groupe reconnaît à la clôture une quote-part de chiffre d'affaires relative à l'énergie livrée non relevée non facturée, tel qu'indiqué en note 1.1.4.8 Clients et comptes rattachés. Pour la détermination des quantités d'énergie livrée, le Groupe est amené à estimer, pour les clients dits profilés, ces quantités dans la mesure où les relevés réelles des compteurs de ces clients n'interviennent que deux fois par an. A la réception des relevés, le Groupe ajuste la facturation de chaque client soit une fois par an pour les clients annualisés (1 seule facture par an), soit à chaque relève pour les clients en facturation périodique. L'estimation de la consommation des clients entre chaque relève est effectuée à l'aide de systèmes d'information spécifiques développés par le Groupe. Ces systèmes d'information s'appuient notamment sur les estimations reçues des réseaux de transport et de distribution, les profils de consommation des clients du Groupe et des informations exogènes comme les températures mesurées.

1.1.3.6 INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour évaluer à la juste valeur les instruments financiers non cotés sur un marché (contrat d'énergies essentiellement), le Groupe utilise des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses dont la modification pourrait avoir un impact significatif.

1.1.3.7 DEFICITS FISCAUX REPORTABLES ACTIVES

Des actifs d'impôt différés sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. L'utilisation d'estimations et d'hypothèses sur les horizons de recouvrement revêt une importance particulière pour la reconnaissance des impôts différés actifs.

1.1.4 RESUME DES PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

1.1.4.1 METHODES DE CONSOLIDATION

La liste des principales filiales, entreprises associées et coentreprises est présentée dans la note 5.8 Périmètre de consolidation.

1.1.4.1.1 ENTITES CONTROLEES

Les entités pour lesquelles le Groupe détient le contrôle sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le Groupe contrôle ainsi une entité, si les trois éléments suivants sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec cette entité ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur celle-ci de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

1.1.4.1.2 PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET DES COENTREPRISES

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

1.1.4.1.3 PARTICIPATION DANS DES ACTIVITES CONJOINTES

Les participations dans des activités conjointes sont comptabilisées ligne à ligne à hauteur de la quote-part détenue par le Groupe.

Une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de celle-ci.

1.1.4.2 BASE D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des actifs et passifs dont les normes IFRS requièrent la comptabilisation à la juste valeur.

Les actifs et passifs de nature ou de fonction dissemblables sont présentés séparément.

Les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle normal de l'activité sont classés en courant. Les autres actifs et passifs sont classés en courant d'une part, non courant d'autre part selon que leur échéance est à plus ou moins d'un an par rapport à la date de clôture.

Le compte de résultat est présenté par nature. La rubrique « Autres produits et charges opérationnels » peut comprendre des éléments à caractère inhabituel par leur nature ou leur montant qui sont détaillés le cas échéant.

1.1.4.3 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises intervenus depuis le 1er janvier 2010 sont évalués et comptabilisés conformément aux dispositions de la méthode d'acquisition de la norme IFRS 3 révisée.

A la date d'acquisition, la contrepartie transférée est évaluée à la juste valeur, y compris tout ajustement de prix. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat.

Les actifs identifiables acquis et les passifs repris, évalués à leur juste valeur, ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise sont comptabilisés séparément du goodwill. S'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition, les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris donnent lieu à un ajustement rétrospectif du goodwill s'ils interviennent dans une période maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat.

Selon l'option offerte par la norme IFRS 3 révisée, les participations ne donnant pas le contrôle sont évaluées soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans la juste valeur de l'actif net de l'entreprise acquise. Le Groupe détermine au cas par cas l'option qu'il souhaite appliquer pour comptabiliser ces participations ne donnant pas le contrôle.

En cas de prise de contrôle par étape, le prix d'acquisition inclut la juste valeur, à la date de prise de contrôle, de la participation précédemment détenue par le Groupe.

Les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé du Groupe à compter de la date de prise de contrôle et les coûts annexes directement attribuables à une acquisition donnant le contrôle sont comptabilisés en charge des périodes au cours desquelles ils sont engagés, à l'exception des coûts d'émission des titres d'emprunt ou de capitaux propres qui sont comptabilisés selon les normes IAS 32 et IAS 39.

Concernant le traitement comptable des opérations d'acquisition ou de cession de participations ne donnant pas le contrôle dans des entités déjà contrôlées, le Groupe les comptabilise, conformément à IAS 27 amendée, comme des transactions entre actionnaires directement en capitaux propres.

1.1.4.4 ACTIFS IMMOBILISES

1.1.4.4.1 GOODWILL

Le goodwill d'acquisition représente l'excédent du prix d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs repris identifiables de l'entité acquise. Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est immédiatement comptabilisée en résultat. Les justes valeurs des actifs et passifs repris identifiables et la détermination du goodwill sont définitivement arrêtées au cours des douze mois suivant la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de filiales sont présentés dans les actifs non courants au bilan. Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an selon les modalités décrites en note 1.1.4.4.4 Perte de valeur des actifs immobilisés. Les pertes relatives aux écarts d'acquisition sont présentées sur une ligne spécifique du compte de résultat. Après leur comptabilisation initiale, les écarts d'acquisitions sont inscrits à leur coût diminué des pertes de valeur constatées.

Lors de la cession de tout ou partie d'une entité du Groupe, la quote-part de goodwill attribuable à la cession est incluse dans le calcul du résultat de cession.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de coentreprise ou d'entreprise associée sont inclus dans la valeur comptable de la participation. Ces écarts d'acquisition ne sont pas amortis et ne font pas l'objet de test de dépréciation distinct. Les pertes relatives aux écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de coentreprise ou d'entreprise associée sont comptabilisées dans la quote-part de résultat net des sociétés mise en équivalence.

1.1.4.4.2 AUTRES ACTIFS INCORPORELS

1.1.4.4.2.1 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif lorsque le Groupe peut démontrer :

- la faisabilité technique de l'immobilisation en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre ;
- le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs ;
- l'existence de ressources disponibles pour achever le développement de l'actif ; et
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale en qualité d'actif, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle du coût, c'est-à-dire au coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service. Il est amorti linéairement sur la période au cours de laquelle sont attendus les avantages économiques liés au projet.

1.1.4.4.2.2 COUTS D'ACQUISITION

Les coûts d'acquisition clients correspondent aux dépenses externes encourues par le Groupe et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente. Conformément aux principes définis par les paragraphes 9 à 17 de la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », dès lors que le Groupe estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées par « cohortes » mensuelles (ensemble identifiable de clients contrôlé par Direct Energie et entré dans son parc au cours d'un même mois) en immobilisations incorporelles et amorties à partir du moment où ces contrats sont actifs (date de bascule).

Les coûts d'acquisitions sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation estimée. Cette durée s'établit à 4 ans. Par ailleurs, le Groupe s'assure à chaque clôture que l'amortissement relatif à chaque cohorte mensuelle, comptabilisé sur la base de cette durée d'utilisation estimée, correspond bien au niveau d'attrition réel observé. Dans le cas contraire, un amortissement complémentaire est comptabilisé pour ramener la valeur résiduelle des coûts d'acquisition des cohortes concernées à leur niveau d'attrition réel.

1.1.4.4.2.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement composées de logiciels, de concessions et brevets et de droits similaires.

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée. Cette durée s'établit entre 3 et 5 ans pour les autres immobilisations incorporelles à durée de vie finie.

1.1.4.4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des biens de productions d'énergie, des terrains sur lesquels ils sont situés, et des installations techniques liées, ainsi que des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau.

En application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », elles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Lorsque des éléments constitutifs d'un actif se distinguent par des durées d'utilité différentes de cet actif, ils donnent lieu à l'identification d'un composant qui est amorti sur une durée qui lui est propre.

A l'exclusion des terrains, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, définie comme la période sur laquelle le Groupe prévoit de retirer de leur utilisation un avantage économique. Les durées d'utilité sont en général les suivantes pour les principales catégories :

- Constructions	Linéaire 5 à 40 ans
- Installations techniques	Linéaire 3 à 40 ans
- Installations éoliennes et photovoltaïques	Linéaire 15 à 25 ans
- Installations générales, aménagements divers	Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 3 à 5 ans

1.1.4.4 PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », à chaque clôture, le Groupe apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des actifs immobilisés. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. Par ailleurs, au moins une fois par exercice, le Groupe effectue un test de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupe d'UGT, tels que définis en Note 2 Informations sectorielles, intégrant un goodwill ou des immobilisations incorporelles non amortissables.

Dans le cas où le montant recouvrable des éléments testés est inférieur à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Dans le cas d'UGT testées comprenant un goodwill, les pertes de valeurs reconnues sont imputées prioritairement sur les écarts d'acquisitions. La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne la modification de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées.

Les pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable. La valeur de l'actif après reprise de la perte de valeur est plafonnée à la valeur comptable qui aurait été déterminée nette des amortissements si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices antérieurs.

Les pertes de valeurs relatives à des écarts d'acquisition sont irréversibles.

La valeur recouvrable utilisée pour effectuer les tests de dépréciation correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie si celle-ci est plus élevée. Les valeurs d'utilité sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie d'exploitation et d'une valeur terminale.

1.1.4.5 CONTRATS DE LOCATION

Dans le cadre de ses activités, le Groupe utilise des actifs mis à sa disposition en vertu de contrats de location.

Chaque contrat de location fait l'objet d'une analyse au regard des situations décrites et indicateurs fournis dans la norme IAS 17 afin de déterminer s'il s'agit d'un contrat de location-financement ou bien d'un contrat de location simple.

1.1.4.5.1 CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les contrats de location-financement sont des contrats qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif considéré au preneur. Tous les contrats de location qui ne répondent pas à la définition de contrat de location-financement sont classés en tant que contrat de location simple.

Les critères examinés par le Groupe afin d'apprécier si un contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et avantages sont notamment :

- le rapport entre la durée des contrats des actifs loués et la durée de vie des actifs objets de ces contrats ;
- le total des paiements futurs actualisés rapportés à la juste valeur de l'actif financé ;
- l'existence d'une option de transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

Lors de la comptabilisation initiale, au début de la période de location, les actifs utilisés dans le cadre de contrat de location-financement sont comptabilisés dans la catégorie d'immobilisation adéquate avec pour contrepartie une dette financière. L'immobilisation est inscrite pour la juste valeur de l'actif loué à la date de commencement du contrat ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements futurs au titre du contrat. Les

immobilisations ainsi comptabilisées sont amorties sur leur durée d'utilisation ou, lorsqu'elle est plus courte, sur la durée des contrats de location correspondants.

1.1.4.5.2 CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les paiements réalisés au titre des contrats de location simples sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

1.1.4.6 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant soit la méthode du premier entré - premier sorti, soit en utilisant la méthode du coût moyen pondéré en retenant les coûts d'achat directs et indirects.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour la réalisation de la vente.

Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au coût du stock.

1.1.4.6.1 STOCK DE GAZ

Il correspond au gaz injecté dans des réservoirs souterrains, dans le cadre de l'activité de commercialisation de gaz auprès des clients finaux du Groupe et de production d'électricité à partir des centrales à gaz du Groupe. Il est valorisé au coût moyen pondéré d'achat, y compris les coûts d'injection encourus.

1.1.4.6.2 STOCK DE FOURNITURES CONSOMMABLES

1.1.4.6.2.1 MATERIEL D'EXPLOITATION

Il correspond au matériel d'exploitation nécessaire à la réalisation des programmes de maintenance des centrales à gaz et des installations de production d'énergie renouvelable du Groupe. Il est valorisé selon la méthode du coût moyen pondéré.

1.1.4.6.2.2 CERTIFICATS RELATIFS AU MECANISME D'OBLIGATION DE CAPACITE

En l'absence de principes IFRS spécifiques relatifs au traitement comptable des certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacité, le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants :

- comptabilisation d'un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré des certificats acquis à titre onéreux sur les marchés lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation annuelle découlant du mécanisme d'obligation de capacité ;
- enregistrement à l'inverse d'une provision si les volumes de certificats sont inférieurs à l'obligation annuelle du Groupe relative au mécanisme d'obligation de capacité. Cette provision est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

1.1.4.6.3 STOCK DE CERTIFICATS RELATIFS AUX DISPOSITIFS ENVIRONNEMENTAUX

1.1.4.6.3.1 QUOTAS D'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

En l'absence de principes IFRS spécifiques relatifs au traitement comptable des quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES), le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants :

- les quotas acquis à titre onéreux sur les marchés sont comptabilisés en stock à leur coût d'acquisition, ceux-ci étant utilisés dans le cadre du processus de production des centrales à gaz du Groupe ;
- en date de clôture, les quotas d'émission acquis et la provision constituée au titre de l'obligation de restitution correspondant aux émissions de l'exercice sont présentés en position nette dans l'état de situation financière. En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de GES de l'exercice, un passif est enregistré. Il est évalué en tenant compte des quotas acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

1.1.4.6.3.2 CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE)

En l'absence de principes IFRS relatifs à la comptabilisation des certificats d'économie d'Énergie (CEE), le Groupe a choisi d'appliquer les dispositions suivantes, tant pour les certificats d'économie dits « classiques » que pour les certificats d'économie dits « précaires » :

- comptabilisation d'un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux ;
- enregistrement à l'inverse d'une provision si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée du Groupe relative aux économies d'énergie. Cette provision est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

1.1.4.7 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément aux normes IAS 32 et IAS 39.

1.1.4.7.1 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers du Groupe comprennent les catégories suivantes :

- les actifs financiers disponibles à la vente ;
- les prêts et créances au coût amorti y compris les clients et comptes rattachés ;
- les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- la juste valeur positive des instruments financiers dérivés.

Les actifs financiers sont ventilés dans l'état de situation financière entre actifs non courants et actifs courants.

1.1.4.7.1.1 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Cette catégorie comprend principalement des titres de participation du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur, c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Après leur comptabilisation initiale, la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est évaluée soit sur la base du cours de bourse pour les titres de sociétés cotées soit à partir de modèles d'évaluation basés principalement sur les dernières opérations de marché. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en autres éléments du résultat global sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût historique est jugée suffisamment significative et prolongée pour impliquer une éventuelle perte de valeur. Dans ce cas, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat sur la ligne « pertes de valeur sur actifs non courants ».

1.1.4.7.1.2 PRETS ET CREANCES AU COUT AMORTI

La catégorie des prêts et créances au coût amorti comprend principalement des dépôts de garantie effectués par le Groupe dans le cadre de ses activités de marché, des prêts accordés à des sociétés non consolidées et les créances clients et comptes rattachés.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. Concernant les créances clients et comptes rattachés, leur juste valeur correspond dans la plupart des cas à leur valeur nominale. A chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le cas échéant, une perte de valeur est comptabilisée en fonction du risque de non recouvrement.

1.1.4.7.1.3 ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat correspondent à des actifs détenus à des fins de transaction et des placements courts termes qui ne satisfont pas aux critères de classification en trésorerie et équivalent de trésorerie tels que décrits dans la note 1.1.4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie. Ces actifs financiers répondent aux critères de qualification ou de désignation de la norme IAS 39.

Ces éléments sont comptabilisés à la date de transaction, à leur coût d'acquisition y compris frais accessoires d'achat. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur, déterminée sur la base de prix du marché pour les éléments négociés activement sur des marchés financiers. Concernant les autres éléments pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation (utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, référence à la valeur de marché actuelle d'autres instruments quasiment identiques, analyse des flux de trésorerie actualisés).

Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « Coût de l'endettement financier net ».

1.1.4.7.2 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers du Groupe comprennent les catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués au coût amorti comprenant les dettes financières et assimilées ainsi que les fournisseurs et comptes rattachés ;
- Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- la juste valeur négative des instruments financiers dérivés.

Les passifs financiers sont ventilés dans l'état de situation financière entre passifs non courants et passifs courants en fonction des échéances de chaque passif. En particulier, les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois, les passifs financiers détenus principalement en vue d'être négociés, les instruments

financiers dérivés qualifiés de couverture dont le sous-jacent est classé en courant et les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture sont classés dans les passifs financiers courants.

1.1.4.7.2.1 PASSIFS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI

Les dettes financières et les dettes d'exploitation sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti.

Elles sont initialement enregistrées à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts ainsi calculés sont comptabilisés au poste « Coût de l'endettement financier net ».

1.1.4.7.2.2 PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sont désignés comme tel par le Groupe lors de leur comptabilisation initiale. Ils comprennent les passifs financiers qui, sans être des instruments financiers dérivés, ne remplissent pas les critères pour être comptabilisés au coût amorti.

Ces éléments sont comptabilisés à la date de transaction, à leur coût d'acquisition y compris frais accessoires d'achat. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués à leur juste valeur, déterminée sur la base de prix du marché pour les éléments négociés activement sur des marchés financiers. Concernant les autres éléments pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation (utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, référence à la valeur de marché actuelle d'autres instruments quasiment identiques, analyse des flux de trésorerie actualisés).

Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la rubrique « autres produits et charges financières ».

1.1.4.7.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer et réduire son exposition au risque de marché provenant des variations des prix des matières premières sur les marchés du gaz et de l'électricité et de la fluctuation des taux d'intérêts.

1.1.4.7.3.1 INSTRUMENTS EXCLUS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA NORME IAS 39

Les contrats d'achats ou de vente à terme et les options d'achats à terme d'électricité et de gaz utilisés par le Groupe entrent normalement dans le champ d'application de la norme IAS 39 et doivent suivre les règles de comptabilisation des instruments financiers dérivés.

Cependant, le Groupe conduit des analyses pour chaque contrat visant à déterminer si le contrat a été négocié dans le cadre de ses activités dites « normales ». Cette analyse consiste notamment à démontrer que le contrat est mis en place et continue à être détenu afin de donner lieu à un achat ou une vente avec livraison physique, pour des volumes destinés à être utilisés ou vendus par le Groupe dans le cadre de son exploitation.

Il convient aussi de démontrer que le Groupe n'a pas de pratique de règlement net au titre de contrats de même nature, que le contrat n'a pas été négocié dans le cadre d'arbitrage de nature financière et qu'il n'est pas assimilable à une vente d'options.

Dès lors que ces contrats négociés dans le cadre d'activités dites « normales » respectent l'intégralité des conditions d'exclusion édictées par la norme IAS 39, ils sont considérés comme exclus du champ d'application de celle-ci.

1.1.4.7.3.2 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON QUALIFIES DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture comprennent :

- des instruments financiers détenus à des fins de transaction, qui en tant que tels, sont comptabilisés en actifs ou passifs courants ou non courants au sein de l'état de situation financière (dérivés de trading) ;
- des instruments financiers dérivés d'énergie, conclus dans le cadre de couvertures économiques de flux opérationnels et non à des fins de trading, et ce notamment en couverture des programmes d'exploitation physique des centrales à gaz du Groupe, sans pour autant remplir l'ensemble des critères les rendant éligibles à la comptabilité de couverture ou sans pouvoir prétendre à l'exception prévue par IAS 39 « Instruments financiers » au titre des activités dites « normales » (dérivés Energie à caractère opérationnel) ;
- des instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe afin de gérer et réduire son exposition aux risques de marchés relatifs à la fluctuation des taux d'intérêts qui ne respectent pas les critères pour être éligibles à la comptabilité de couverture.

Les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Marge sur l'activité d'Energy Management » pour les dérivés de trading et sous le résultat opérationnel courant, dans le poste « Variations de Juste valeur des instruments financiers dérivés Energie à caractère opérationnel » pour les dérivés Energie à caractère opérationnel.

1.1.4.7.3.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES QUALIFIES DE COUVERTURE

Certains des instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe afin de gérer et réduire son exposition aux risques de marchés relatifs au prix des matières premières et à la fluctuation des taux d'intérêts sont qualifiés de couverture ou de couverture intégrée liée à des transactions futures hautement probables (All in One Hedge). Concernant les instruments financiers dérivés qualifiés de All in One Hedge, il s'agit de contrats d'achat et de vente à terme, principalement d'électricité, venant historiquement en complément des volumes souscrits dans le cadre du mécanisme de l'Arenh (Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique) prévu par la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité), qui permettent d'optimiser le coût d'approvisionnement des clients finaux.

Les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont comptabilisés dans l'état de situation financière en courant ou en non courant en fonction du classement des sous-jacent des contrats.

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture sont comptabilisées nettes d'impôts en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat de la période pour la part inefficace. Lorsque les flux de trésorerie couverts se réalisent, les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert.

Une documentation adéquate est mise en place dès l'origine de la couverture, incluant l'identification de l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert ainsi que la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de la couverture. Afin d'évaluer l'efficacité des couvertures, des tests prospectifs et rétrospectifs sont réalisés à chaque clôture.

1.1.4.7.3.4 EVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés sont systématiquement comptabilisés dans l'état de situation financière à leur juste valeur.

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. Les contrats dérivés de matière première sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés et de modèles de valorisation d'options pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède l'horizon des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes. Ces instruments sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur sauf dans les cas où les paramètres non observables ne sont pas significatifs, auquel cas ils sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur.

En application d'IFRS 13, la juste valeur des instruments dérivés intègre le risque de crédit de la contrepartie pour les dérivés actifs et le risque de crédit propre pour les dérivés passifs. Les probabilités de défaut utilisées dans l'évaluation de ce risque de crédit reposent sur des données historiques en fonction de la notation de crédit des contreparties.

1.1.4.8 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances clients et comptes rattachés comprennent les créances exigibles et les factures à établir relatives à l'énergie livrée non facturée à la clôture. Lors de leur comptabilisation initiale, les créances sont enregistrées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le risque assorti aux créances douteuses est apprécié individuellement ou à partir de méthodes statistiques tirées de l'expérience. Une dépréciation est constatée pour faire face au risque de non recouvrement lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances.

Les créances irrécouvrables sont constatées en perte en fin de procédure de recouvrement ou à réception d'un certificat d'irrécouvrabilité.

1.1.4.9 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par la norme IAS 7.

1.1.4.10 CAPITAUX PROPRES

Les primes liées au capital correspondent aux primes d'émission diminuées des frais d'émission de titres. Seuls les coûts externes directement attribuables aux augmentations de capital constituent des frais d'émission de titres.

Les variations de juste valeur correspondent aux variations, nettes d'impôts, de juste valeur des actifs disponibles à la vente et de certains instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture, pour la part efficace de la couverture.

1.1.4.11 ACTIONS PROPRES

Les actions propres détenues par la société mère ou par les autres membres du groupe consolidé sont comptabilisées à l'acquisition en diminution des capitaux propres et les variations de valeur ne sont pas enregistrées jusqu'à leur date de cession ou d'annulation. Lors de leur cession, les résultats nets de cession, déterminés par différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur au jour de la cession, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.1.4.12 AVANTAGES DU PERSONNEL

1.1.4.12.1 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Certains employés du Groupe, y compris les dirigeants, reçoivent une rémunération prenant la forme de transactions dont le paiement est indexé sur des actions. Conformément à la norme IFRS 2, ces rémunérations constituent des charges de personnel pour le Groupe, assimilables à des compléments de rémunération, et sont distinguées entre les transactions réglées en instruments de capitaux propres et celles assimilables à des transactions réglées en trésorerie.

La juste valeur de chacune de ces transactions est comptabilisée en charge sur la durée d'acquisition des droits avec en contrepartie les capitaux propres pour les transactions réglées en instruments de capitaux propres et la constitution d'une dette vis-à-vis du personnel pour les transactions assimilables à des transactions réglées en trésorerie. Concernant les transactions assimilables à des transactions réglées en trésorerie, la dette vis-à-vis du personnel est réévaluée à chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement, toute variation de juste valeur étant comptabilisée en résultat.

Les options de souscription d'actions et les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises octroyés sont évalués à leur juste valeur en utilisant un modèle de Black & Scholes. Ce modèle prend en compte les caractéristiques des plans, notamment le prix d'exercice, la durée prévue des options, la volatilité historique de l'action et le taux d'intérêt sans risque.

La juste valeur des plans d'attribution d'actions gratuites est déterminée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution.

1.1.4.12.2 PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL POSTERIEURS A L'EMPLOI

En termes d'avantages du personnel postérieurs à l'emploi, le Groupe est principalement soumis au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées sur la base des conventions collectives en vigueur au sein des différentes entités du Groupe. Ces indemnités de fin de carrière relèvent d'un régime à prestation définie. Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les avantages postérieurs à l'emploi sont celles édictées par la norme IAS 19.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres au Groupe ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

En l'absence d'actif de couverture visant à financer ces régimes, les montants ainsi déterminés sont comptabilisés au passif en provisions. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions constituées sont comptabilisées en résultat financier.

Le Groupe comptabilise les écarts actuariels résultant de changements d'hypothèses et les ajustements liés à l'expérience directement en autres éléments du résultat global.

1.1.4.13 PROVISIONS HORS AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers, résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressource sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

Les principales provisions du Groupe hors avantages au personnel concernent les litiges, les contrats onéreux, les provisions liées aux obligations environnementales, les provisions associées au mécanisme de certificats de capacité et les provisions associées aux obligations de démantèlement.

Les provisions liées aux obligations environnementales sont relatives à la couverture des obligations nettes du Groupe en matière de droits d'émission de gaz à effet de serre (GES) et de certificats d'économie d'énergie (CEE).

Dès lors que le Groupe fait face à une obligation de démantèlement ou de restauration d'un site, il comptabilise une provision pour démantèlement ou reconstitution de ce site. Celle-ci a pour contrepartie un actif de démantèlement inclus dans la valeur comptable de l'actif concerné. Les ajustements du montant de la provision consécutifs à une révision ultérieure du montant de la sortie de ressource, de la date de survenance du démantèlement ou de la reconstitution, ou encore du taux d'actualisation, sont symétriquement portés en déduction ou en augmentation du coût de l'actif correspondant.

Ces provisions sont estimées en application de la norme IAS 37 en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à 12 mois sont actualisées dès lors que l'effet de l'actualisation est significatif. Les charges correspondant à la désactualisation des provisions à long terme sont comptabilisées en charge de l'exercice en résultat financier.

Dans le cas où aucune estimation fiable ne peut être faite de la sortie de ressource qui sera nécessaire, il existe un passif qui ne peut être comptabilisé (passif éventuel). Ce passif éventuel est alors indiqué en annexe.

1.1.4.14 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires hors Energy Management est constitué essentiellement des produits issus de la vente d'électricité et de gaz, des redevances de transport et de distribution liées, des frais de collecte de certaines taxes et de prestations de services.

Le Groupe reconnaît un produit lorsque :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- et le caractère recouvrable des créances est probable.

La livraison a lieu quand les risques et avantages associés à la propriété sont transférés à l'acheteur.

Les quantités d'énergie livrée non relevée non facturée sont déterminées à partir d'estimations de prix de vente et de données statistiques propres au Groupe se basant notamment sur les profils de consommation des clients du Groupe, d'informations extérieures, telles que les températures mesurées, et des données relatives au volume d'énergie affecté au Groupe par le gestionnaire de réseau.

En application des normes IAS 1 et IAS 18, les opérations de négoce d'énergie sont présentées en net, après compensation des achats et des ventes, sur la ligne Marge sur l'activité d'Energy Management. Cette marge correspond :

- au résultat réalisé et latent sur les achats et ventes d'énergie, non qualifiés d' « activité normale » ou de couverture au sens de la norme IAS 39 et ne rentrant pas dans la catégorie des instruments financiers dérivés Energie à caractère opérationnel, qui sont réalisés lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.
- au résultat réalisé sur les couvertures mises en place au titre des programmes d'exploitation physique des centrales à gaz du Groupe.

1.1.4.15 IMPOTS

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat, ou en capitaux propres si ces impôts concernent des éléments enregistrés directement en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent est comptabilisé en tant qu'actif. Le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice est déterminé en utilisant le taux adopté à la date de clôture.

L'impôt différé résulte des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt attendus sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé et qui ont été adoptés à la date de clôture. En cas de changement de taux d'impôt, les impositions différées font l'objet d'un ajustement au nouveau taux en vigueur et l'ajustement est imputé au compte de résultat sauf s'il se rapporte à un sous-jacent dont les variations sont des éléments imputés en capitaux propres, notamment au titre de la comptabilisation des instruments de couverture.

Les impôts différés sont revus à chaque clôture pour tenir compte notamment des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé dans un horizon prévisible ou, au-delà, d'impôts différés passifs de même maturité.

1.1.4.16 RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

Le résultat opérationnel courant est un indicateur utilisé par le Groupe permettant de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments qui, par nature, sont inhabituels ou non récurrents. Pour le Groupe, ces éléments correspondent aux variations de juste valeur des instruments financiers dérivés Energie à caractère opérationnel, aux cessions d'actifs non courants, aux pertes de valeurs sur les actifs non courants et aux produits et charges liés aux variations de périmètre.

1.1.4.17 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action de base est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de la période par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période. Ce nombre moyen pondéré d'actions en circulation est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises durant la période multiplié par un facteur de pondération en fonction du temps.

Pour le calcul du résultat dilué par action, ce nombre est modifié le cas échéant pour tenir compte de l'effet de la conversion ou de l'exercice des actions potentielles dilutives (options, bons de souscription d'actions, etc.). Les actions potentielles antidilutives, c'est-à-dire dont la conversion en actions ordinaires aurait pour effet d'augmenter le résultat par action ou de diminuer la perte par action, ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action.

1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.2.1 DECISION DE L'AUTORITE DE LA CONCURRENCE

Par une décision définitive du 21 mars 2017, l'Autorité de la Concurrence a prononcé à l'encontre d'Engie, une condamnation à payer une somme de cent millions d'euros en raison de pratiques anticoncurrentielles - essentiellement, l'exploitation par Engie de son fichier des clients éligibles aux tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz naturel, pour commercialiser des offres de fourniture de gaz et d'électricité à prix de marché.

Par une décision définitive du 07 septembre 2017, l'Autorité a également validé des engagements d'Engie consistant notamment à s'assurer de la rentabilité de ses offres de marché gaz aux clients résidentiels et non résidentiels, avant et durant leur commercialisation, en prenant en compte l'ensemble des coûts qu'elle supporte.

1.2.2 DECISION DU CONSEIL D'ETAT SUR LES TRV GAZ

Par une décision du 19 juillet 2017, le Conseil d'Etat, tirant les conséquences d'une décision de la CJUE, a confirmé que le principe même des TRV Gaz est contraire aux règles du droit communautaire. Il appartient désormais à l'Etat de définir les modalités permettant de mettre un terme à cette régulation tarifaire, le mécanisme d'évolution mensuelle des TRV semblant perdurer dans l'intervalle.

1.2.3 DELIBERATION DE LA COMMISSION DE REGULATION DE L'ENERGIE

Suite aux décisions rendues en 2016 respectivement par la Cour d'Appel de Paris et le Conseil d'Etat en matière de rémunération des fournisseurs au titre des prestations réalisées pour le compte des gestionnaires de réseau de distribution, la CRE a lancé, au cours du second trimestre 2017, une consultation auprès des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) en électricité et en gaz naturel et des fournisseurs, visant à recueillir leurs avis afférents notamment au niveau de rémunération des peines et soins devant être versés aux fournisseurs pour les prestations de gestion de clientèle qu'ils accomplissent au nom et pour le compte des GRD.

Cette consultation a abouti à l'adoption, le 7 septembre 2017, de quatre projets de délibérations visant à encadrer cette rémunération des fournisseurs, tant pour le passé, qu'à compter du 1er janvier 2018. Ces délibérations ont été adoptées définitivement au cours du quatrième trimestre 2017 (deux ont depuis été modifiées le 18 janvier 2018) et fixent pour l'avenir la rémunération des fournisseurs et pour le passé un plafond de prise en compte de cette rémunération par les tarifs publics d'accès aux réseaux. Le législateur a par ailleurs inscrit dans la loi n°2017-1839 du 30 décembre 2017 le principe de la rémunération des fournisseurs et a donné compétence à la CRE pour en déterminer le niveau.

Ces délibérations se sont traduites par la reconnaissance dans les comptes consolidés du Groupe d'un produit à recevoir d'un montant total de 5,3 M€, au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017.

1.2.4 RESOLUTION DE LITIGES

Au cours du deuxième semestre 2017, le Groupe a mis un terme à des recours initiés contre plusieurs décisions administratives et judiciaires relatives aux marchés de la fourniture d'énergie. En contrepartie, le Groupe a perçu un montant de 24 millions d'euros.

1.2.5 MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE CAPACITE FRANÇAIS

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur.

Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La première enchère de capacité, qui s'est déroulée le 15 décembre 2016 a débouché sur un prix d'environ 10 000€/ MW pour l'année 2017.

Au cours du deuxième semestre 2017, de nouvelles enchères ont été tenues portant sur les années 2018 et 2019. Celles-ci ont débouché sur des prix de respectivement 9 300 € et 13 000€/ MW.

En 2018, des sessions auront lieu notamment afin de procéder au rééquilibrage des acteurs au titre de l'année 2017.

Le prix de la capacité fait l'objet d'une répercussion, conformément aux dispositions contractuelles, auprès des clients concernés du Groupe.

1.2.6 DECISION DE LA COMMISSION EUROPEENNE SUR LE PROJET LANDIVISIAU

La commission Européenne a validé la prime de capacité annuelle qui sera versée à la Compagnie Electrique de Bretagne, filiale codétenue à hauteur de 60% par le Groupe Direct Energie aux côtés du Groupe Siemens, et qui porte le projet de construction d'une centrale à gaz à Landivisiau.

La Commission européenne a en effet considéré que cette mesure financière répondait au besoin de renforcement du système électrique breton ainsi qu'à sa tenue de tension, et qu'elle respectait les règles de l'Union européenne en matière d'aides d'Etat.

Au surplus, les recours procéduraux contre le permitting du projet n'ont pas prospéré pour le moment, la Compagnie Electrique de Bretagne mettant tout en œuvre, notamment la négociation des contrats du projet, afin de pouvoir lancer les travaux de construction au cours du deuxième semestre 2018.

1.3 PRINCIPALES VARIATIONS DE PERIMETRE

1.3.1 ACQUISITION DE QUADRAN

1.3.1.1 DESCRIPTION DE LA TRANSACTION

Le 31 octobre 2017, le Groupe a acquis auprès de la société Lucia Holding 100% du capital de sa filiale Quadran, acteur de référence des énergies renouvelables. Le groupe Quadran détient des actifs éoliens terrestres, solaires, hydrauliques et biogaz en France métropolitaine ainsi que dans les DOM TOM. Le parc installé, qui totalisait près de 510 MW bruts en date d'acquisition (400 MW en quote-part), a été porté à près de 550 MW bruts (435 MW en quote-part) au 31 décembre 2017.

La contribution de Quadran au produit des activités ordinaires et au résultat consolidé 2017 du Groupe Direct Energie s'élèvent respectivement à 10,9 millions d'euros et à (0,3) millions d'euros.

1.3.1.2 CALCUL ET ALLOCATION DU PRIX D'ACQUISITION

Le regroupement d'entreprise a été réalisé en date du 31 octobre 2017, date de réalisation effective de l'acquisition des titres de la société Quadran par le Groupe Direct Energie.

Le prix d'acquisition s'élève à 303 millions d'euros en numéraire et est assorti d'un complément de prix éventuel, très majoritairement lié au rythme des mises en service à venir des projets en développement au sein de Quadran et de ses filiales d'ici mi-2019, versé à la fois en numéraire et par l'émission d'actions nouvelles.

Compte tenu des nouveaux projets raccordés en 2017, une partie du complément de prix a été reconnu dès la date d'acquisition, à hauteur de 26 millions d'euros en numéraire, dont 25 millions ont été versés sur le 1^{er} semestre 2018, et par l'émission de 327 428 nouvelles actions Direct Energie au profit de Lucia Holding.

Le complément de prix éventuel résiduel sera payé en numéraire pour un montant maximum de 13 millions d'euros et par l'émission d'un maximum de 1 196 807 actions.

Le complément de prix reconnu à la date d'acquisition ainsi que le complément de prix éventuel résiduel sont inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition, évaluée, pour la part dénouée en action, sur la base du cours de clôture des actions Direct Energie au 31 octobre 2017. Concernant le complément de prix éventuel résiduel, l'estimation de sa juste valeur en date d'acquisition est basée sur les meilleures estimations du Groupe Direct Energie quant à la réalisation des conditions de versement de ce complément de prix, tenant compte principalement du calendrier de réalisation le plus probable des projets en développement de Quadran et de ses filiales en date d'acquisition.

Prix d'acquisition	302 958
Complément de prix reconnu au 31 octobre 2017 - numéraire	25 978
Complément de prix reconnu au 31 octobre 2017 - émission d'actions	12 940
Complément de prix reconnu au 31 octobre 2017	38 918
Complément de prix éventuel résiduel - numéraire	6 500
Complément de prix éventuel résiduel - émission d'actions	47 298
Complément de prix éventuel résiduel	53 798
Prix d'acquisition total	395 674

Le complément de prix éventuel octroyé par le Groupe pouvant se dénouer par un montant variable de trésorerie et un nombre variable d'actions, l'inclusion dans le calcul du prix d'acquisition de la juste valeur à la date d'acquisition de ce complément de prix éventuel a donné lieu, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », à la comptabilisation d'un passif financier dans les comptes du Groupe. Ce passif financier sera évalué à la juste valeur à chaque clôture et tout changement de cette juste valeur sera constaté en résultat jusqu'à son dénouement au plus tard au 30 juin 2019.

Conformément à la norme IFRS 3, le Groupe dispose d'un délai maximal de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'allocation du prix d'acquisition aux actifs, passifs et passifs éventuels de Quadran. Les allocations comptabilisées au 31 octobre 2017 présentées ci-après ont été déterminées de façon provisoire et pourraient être revues en fonction de l'évaluation définitive des justes valeurs.

<i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur
Prix d'acquisition total	395 674
Participations ne donnant pas le contrôle	6 197
Contrepartie totale	401 871
Ecarts d'acquisitions	-
Immobilisations incorporelles	967
Immobilisations corporelles	599 409
Participations dans les entreprises associées	34 081
Instruments financiers dérivés non courants	408
Autres actifs financiers non courants	39 159
Autres actifs non courants	25
Impôts différés actifs	5 711
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-
Actifs non courants	679 759
Stocks	1 410
Clients et comptes rattachés	13 754
Instruments financiers dérivés courants	-
Autres actifs financiers courants	20 985
Autres actifs courants	20 893
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 811
Actifs courants	92 852
Provisions non courantes	7 806
Instruments financiers dérivés non courants	5 773
Autres passifs financiers non courants	442 342
Autres passifs non courants	267
Impôts différés passifs	36 293
Passifs non courants	492 480
Provisions courantes	-
Fournisseurs et comptes rattachés	5 654
Instruments financiers dérivés courants	-
Autres passifs financiers courants	47 455
Autres passifs courants	46 068
Passifs courants	99 176
Actif net acquis	180 955
Goodwill provisoire	220 916

Dans le cadre de cette affectation du prix d'acquisition, le Groupe a effectué une revue de l'évaluation des actifs acquis et des passifs assumés de Quadran. Les principaux ajustements de juste valeur ont porté sur les actifs de production d'énergie renouvelable de Quadran avec une incidence directe sur la valeur des immobilisations corporelles acquises et la valeur des sociétés mises en équivalence.

La valorisation de ces actifs a été effectuée par la méthode des dividendes futurs actualisés basée sur le plan d'affaires établi par le groupe au niveau de chaque actif de production d'énergie renouvelable. Ce modèle tient compte de la durée de vie résiduelle prévisionnelle des actifs de production, du niveau des tarifs d'obligation d'achat applicables, de paramètres opérationnels pour lesquels le management a du faire preuve de jugement,

notamment le productible futur des centrales et leurs coûts de maintenance ainsi que les prix à terme de l'électricité post contrat d'obligation d'achat (Power Purchase Agreement), d'un taux d'actualisation compris entre 6,3% et 7,6% fonction des technologies considérées (éolien, solaire, biogaz et hydroélectricité), et des taux d'impôts futurs tels qu'annoncés par les pouvoirs publics en date d'acquisition.

Les autres ajustements de juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés ne sont pas significatifs.

Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

1.3.1.3 INFORMATION PRO FORMA

Si l'acquisition du groupe Quadran était intervenue le 1^{er} janvier 2017, les principaux soldes intermédiaires du compte de résultat du Groupe Direct Energie auraient été les suivants :

	Données pro forma 2017
Produits des activités ordinaires	2 016 247
Résultat Net	59 375

Les informations financières pro forma détaillées et les hypothèses utilisées pour leur établissement sont présentées dans le document « informations financières pro forma au 31 décembre 2017 ».

1.3.2 CESSION DE LA PARTICIPATION DETENUE DANS DIRECT ENERGIE EBM ENTREPRISES

Le 31 décembre 2017, Direct Energie a cédé à son actionnaire EBM Trirhena AG les 50% du capital et des droits de vote de la société Direct Energie EBM Entreprises spécialisée dans la commercialisation de gaz et d'électricité auprès de clients télé-relevés. EBM Trirhena AG devient ainsi actionnaire à 100% de cette société renommée « EBM Energie France ». Cette société était historiquement mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

La cession de cette participation a entraîné la comptabilisation d'une perte de 1,6 millions d'euros dans la rubrique « Produits et charges liés aux variations de périmètre » du compte de résultat consolidé.

NOTE 2 INFORMATIONS SECTORIELLES

SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs opérationnels retenus pour présenter l'information sectorielle ont été identifiés sur la base du reporting interne utilisé par le Conseil d'Administration du Groupe afin de permettre l'allocation des ressources aux différents secteurs et l'évaluation de leurs performances. Le Conseil d'Administration est le « principal décideur opérationnel » au sens d'IFRS 8.

Les informations sectorielles comparatives au titre de l'exercice 2016 sont présentées selon le même découpage.

Les secteurs retenus par le Groupe sont ainsi les suivants :

- « Commerce » qui correspond à l'activité de fourniture d'énergie aux consommateurs finaux en France et en Belgique ;

- « Production » qui désigne les filiales du Groupe en charge des centrales de production d'électricité, en exploitation ou en projet, situées en France et en Belgique, hors énergie renouvelables ;
- « Renouvelable » qui regroupe les entités de production et de développement de centrales de production d'électricité d'origine renouvelable, suite à l'acquisition du groupe Quadran.

Ces secteurs opérationnels correspondent aux unités génératrices de trésoreries (UGT) considérées par le Groupe au sens de la norme IAS 36.

INDICATEURS SECTORIELS

Les données sectorielles sont présentées avant élimination inter-secteurs.

Au 31 décembre 2017 :

<i>En milliers d'euros</i>	Commerce	Production	Renouvelable	Eliminations Inter-secteurs	Total
Eléments du compte de résultat					
Produits des activités ordinaires	2 018 280	219 823	10 922	(282 741)	1 966 284
<i>dont produits externes</i>	1 900 498	54 863	10 922	-	1 966 284
<i>dont produits inter-secteurs</i>	117 782	164 959	-	(282 741)	-
Marge brute	227 210	49 713	10 476	-	287 400
EBITDA	105 643	30 833	6 195	-	142 671
Résultat Opérationnel Courant	75 763	25 271	1 029	-	102 063
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	148	(214)	-	-	(66)
Autres informations					
Dotations aux amortissements	(27 353)	(5 563)	(5 166)	-	(38 082)
Pertes de valeur	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	72 691	78 658	637 044	-	788 393
Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	26	34 293	-	34 319
Autres actifs sectoriels nets	1 605 137	(47 829)	(3 009)	-	1 554 298
Investissements	47 446	10 672	50 024	-	108 142

Au 31 décembre 2016 :

<i>En milliers d'euros</i>	Commerce	Production	Renouvelable	Eliminations Inter-secteurs	Total
Eléments du compte de résultat					
Produits des activités ordinaires	1 733 500	73 471	-	(114 543)	1 692 429
<i>dont produits externes</i>	1 680 593	11 835	-	-	1 692 429
<i>dont produits inter-secteurs</i>	52 907	61 635	-	(114 543)	-
Marge brute	224 609	9 159	-	-	233 769
EBITDA	118 299	(617)	-	-	117 682
Résultat Opérationnel Courant	92 473	(5 715)	-	-	86 758
Quote-part de résultat net des entreprises mises en équivalence	511	(159)	-	-	352
Autres informations					
Dotations aux amortissements	(24 087)	(5 098)	-	-	(29 186)
Pertes de valeur	(112)	0	-	-	(112)
Immobilisations incorporelles et corporelles	52 220	74 167	-	-	126 387
Participation dans les entreprises mises en équivalence	1 407	26	-	-	1 434
Autres actifs sectoriels nets	1 068 797	32 870	-	-	1 101 667
Investissements	33 311	459	-	-	33 770

Les indicateurs clefs par zone géographique sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Produit des activités ordinaires		Immobilisations incorporelles et corporelles	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
France	1 909 591	1 659 796	759 112	95 744
Belgique	56 692	32 632	29 281	30 643
Total	1 966 284	1 692 429	788 393	126 387

RECONCILIATION DE L'EBITDA AVEC LE RESULTAT OPERATIONNEL COURANT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
EBITDA	142 671	117 682
(+) Amortissements	(38 082)	(29 186)
(+) Paiements fondés sur des actions	(2 527)	(1 738)
Résultat opérationnel courant	102 063	86 758

L'EBITDA, tel que défini dans le tableau ci-dessus, correspond au principal indicateur suivi par le Conseil d'Administration du Groupe pour évaluer les performances des secteurs. Il correspond à un EBITDA n'intégrant pas les éléments non récurrents et non liés aux activités opérationnelles du Groupe qui sont exclus du résultat opérationnel courant mais intégrant certaines provisions inhérentes à ces activités. En particulier, l'EBITDA suivi

par le principal décideur opérationnel n'intègre pas les produits et charges liés aux variations de périmètre mais comprend les provisions pour dépréciation des créances clients.

NOTE 3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Ventes d'énergie	1 030 703	932 060
Ventes de services	839 778	717 161
Autres produits	34 770	27 736
Marge sur l'activité d'Energy Management	61 033	15 472
Produits des activités ordinaires	1 966 284	1 692 429

3.2 COUTS DES VENTES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Achats d'énergie	(785 591)	(666 379)
Autres coûts	(893 293)	(792 281)
Coûts des ventes	(1 678 884)	(1 458 660)

3.3 CHARGES DE PERSONNEL

3.3.1 CHARGES DE PERSONNEL

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Salaires et charges sociales	(37 143)	(32 398)
Charges liées aux indemnités de fin de contrat	(286)	(447)
Paiements fondés sur des actions	(2 527)	(1 738)
Charges de personnel	(39 956)	(34 583)

Les paiements fondés sur des actions et les charges liées aux indemnités de fin de contrat sont détaillés respectivement en 5.1 Paiements fondés sur des actions et en note 4.7.2 Provisions pour avantages au personnel.

3.3.2 EFFECTIF MOYEN

	2017	2016
Cadres	417	245
Non cadres	173	123
Effectif moyen	590	368

3.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels se présentent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Production immobilisée	4 440	2 319
Subvention d'exploitation	146	82
Autres produits	38 435	10 212
Autres produits opérationnels	43 021	12 613
Charges externes	(102 947)	(79 824)
Impôts et taxes	(7 128)	(8 065)
Créances irrécouvrables	(18 253)	(7 820)
Dotations nettes aux provisions sur actifs courants	(14 963)	2 996
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges d'exploitation	(6 732)	(2 658)
Autres charges	(299)	(483)
Autres charges opérationnelles	(150 321)	(95 855)
Autres produits et charges opérationnels	(107 300)	(83 242)

Ils se composent principalement :

- De charges externes associées notamment à la gestion de la relation client, à des prestations juridiques et de conseils, et à de la communication externe ;
- D'impôts et taxes principalement composés de CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), de C3S (Contribution sociale de solidarité des sociétés) et d'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) ;
- Du coût net des impayés clients comprenant les créances irrécouvrables ;
- Des compensations perçues par la Commission de Régulation de l'Energie au titre de la mise en œuvre par le Groupe du Tarif Spécial de Solidarité pour le gaz et du Tarif de Première Nécessité pour l'électricité
- D'un produit de 24 millions d'euros décrit dans la note 1.2.4 Résolution de litiges.

3.5 PRODUITS ET CHARGES LIES AUX VARIATIONS DE PERIMETRE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Coûts directs liés à l'acquisition de Quadran	(6 101)	(628)
Résultats de cession	(1 204)	-
Produits et charges liés aux variations de périmètre	(7 305)	(628)

L'opération d'acquisition de Quadran est décrite dans la note 1.3.1 Acquisition de Quadran. Les coûts directs liés à cette opération correspondent à des honoraires de conseils.

Les résultats de cession de l'exercice comprennent principalement la moins-value de cession reconnue lors de la cession de la participation du Groupe dans la société Direct Energie EBM Entreprises. Cette opération est décrite dans la note 1.3.2 Cession de la participation détenue dans Direct Energie EBM Entreprises. La société Direct Energie EBM Entreprises était consolidée par la méthode de la mise en équivalence dans les comptes du Groupe.

3.6 RESULTAT FINANCIER

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Coût de l'endettement financier net	(14 417)	(10 819)
Autres produits et charges financiers	(467)	(389)
Résultat Financier	(14 884)	(11 208)

3.6.1 COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le détail du coût de l'endettement financier net est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Charges d'intérêts	(15 769)	(11 719)
Produits d'intérêts	964	901
Variation de juste valeur des dérivés de couverture sur dettes	388	-
Coût de l'endettement financier net	(14 417)	(10 819)

3.6.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Autres produits financiers	132	2
Total Autres produits financiers	132	2
Désactualisation des provisions	(586)	(391)
Autres charges financières	(13)	(0)
Total Autres charges financières	(599)	(391)
Autres produits et charges financiers	(467)	(389)

3.7 IMPOTS

3.7.1 VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPOTS

La charge d'impôt comptabilisée en résultat de l'exercice s'élève à 29 326 milliers d'euros (contre un produit de 29 454 milliers d'euros au 31 décembre 2016). La ventilation de cette charge d'impôts s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Impôts exigibles	(3 429)	(11 454)
Impôts différés	(25 897)	40 909
Impôts sur les sociétés	(29 326)	29 454

3.7.2 CHARGE D'IMPOT THEORIQUE ET PRODUIT D'IMPOT EFFECTIF

La réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effectivement comptabilisée se présente comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Résultat net	51 885	123 557
Quote-part de résultat des entreprises associées	66	(352)
Impôts sur les sociétés	29 326	(29 454)
Activités abandonnées	-	-
Résultat des entreprises intégrées avant impôts	81 277	93 751
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Produit / (Charge) d'impôt théorique	(27 984)	(32 278)
Différences permanentes	(471)	(3 247)
Reports déficitaires	(2 016)	72 301
Autres	1 145	(7 321)
Produit / (Charge) d'impôt effective	(29 326)	29 454

La variation de la charge d'impôt effective s'explique principalement par :

- la décision du Groupe de procéder en 2016 à l'activation complémentaire de déficits reportables sur la base des résultats futurs prévus dans le plan d'affaires pour les exercices 2017 à 2019, en date de clôture. En 2017, l'horizon d'activation a été maintenu à 3 ans ;
- la variation nette d'impôts différés sur différences temporaires reconnus sur l'horizon d'activation de 3 ans retenu par le Groupe.

L'horizon attendu de recouvrement des reports déficitaires activés tient compte de l'environnement réglementaire dans lequel évolue le Groupe, des perspectives de développement de sa base client, et de l'évolution attendue de ses coûts d'approvisionnement, qui constituent les trois principaux éléments affectant les perspectives de rentabilité du Groupe.

Les différences permanentes en 2017 comprennent principalement la charge relative aux plans de stock-options.

Les différences permanentes en 2016 comprenaient, l'amortissement des coûts d'acquisitions reconnus lors de la fusion entre Poweo et Direct Energie en 2012 et la charge relative aux plans de stock-options.

La ligne reports déficitaires comprend essentiellement en 2017 l'impact net :

- de l'utilisation de déficits reportables au niveau du groupe d'intégration fiscale dont Direct Energie est la société mère ;
- de la non reconnaissance, au niveau de certaines entités consolidées, de reports déficitaires générés sur l'exercice.

La ligne reports déficitaires comprenait essentiellement en 2016 l'impact net :

- de l'utilisation de déficits reportables au niveau du groupe d'intégration fiscale dont Direct Energie est la société mère ;
- de l'activation d'une fraction complémentaire des reports déficitaires du Groupe d'intégration fiscale dont Direct Energie est la société mère, en fonction des perspectives de réalisation de bénéfices taxables;
- de la non reconnaissance, au niveau de certaines entités consolidées, de reports déficitaires générés sur l'exercice.

La ligne Autres intègre principalement en 2017 l'impact de la reconnaissance d'impôts différés actifs sur des différences temporaires générées au cours des exercices antérieurs non reconnus historiquement car ayant un horizon de retournement postérieur à l'horizon d'activation retenu par le Groupe.

La ligne Autres intégrait principalement en 2016 l'impact de la non reconnaissance d'impôts différés actifs sur des différences temporaires générées au cours de l'année et ayant un horizon de retournement postérieur à l'horizon d'activation retenu par le Groupe.

3.7.3 VARIATION DES IMPOTS DIFFERES

La variation des impôts différés constatés dans l'état de situation financière se ventile de la manière suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs	Impôts différés nets
Au 31 décembre 2015	40 780	(21 130)	19 650
Variations en résultat net	25 314	15 595	40 909
Variations en capitaux propres	374	(7 531)	(7 157)
Variations de périmètre	-	-	-
Au 31 décembre 2016	66 467	(13 065)	53 402
Variations en résultat net	(25 553)	(344)	(25 897)
Variations en capitaux propres	(263)	3 578	3 315
Variations de périmètre	5 711	(36 293)	(30 582)
Au 31 décembre 2017	46 362	(46 124)	237

3.7.4 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Déficits reportables activés	37 178	41 345
Provisions non déductibles	-	-
Autres	9 184	25 122
Impôts différés actifs	46 362	66 467
Mise à la juste valeur des instruments financiers	(3 857)	(4 956)
Autres	(42 268)	(8 109)
Impôts différés passifs	(46 124)	(13 065)
Impôts différés nets	237	53 402

La ligne « Autres » des impôts différés passifs contient notamment l'impact impôts différés lié à la mise à la juste valeur des actifs acquis et passifs assumés réalisée dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition du groupe Quadran.

3.7.5 IMPOTS DIFFERES NON COMPTABILISES

Au 31 décembre 2017, les impôts différés relatifs aux reports déficitaires et crédits d'impôt reportables en avant non utilisés et non comptabilisés dans l'état de situation financière, relatifs au groupe d'intégration fiscale dont Direct Energie est la société mère, s'élèvent à 65,6 millions d'euros (contre 64,0 millions d'euros en 2016). Les impôts différés actifs relatifs à ces reports déficitaires n'ont pas été comptabilisés en raison d'incertitudes du Groupe concernant leur utilisation dans un horizon court terme. Leur utilisation reste illimitée dans le temps.

Concernant les filiales non membres du groupe d'intégration fiscale, pour lesquelles le groupe ne dispose pas de perspectives d'utilisation, le montant des impôts différés relatifs aux reports déficitaires existants s'élève à 21,8

millions d'euros en 2017, contre 9,3 millions d'euros en 2016. L'évolution observée entre 2016 et 2017 est principalement liée aux variations de périmètres.

3.8 RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2017	31/12/2016
<i>En milliers d'euros</i>	NUMERATEUR	
Résultat net part du Groupe	51 871	123 557
Effet des instruments dilutifs	-	-
Résultat net part du Groupe dilué	51 871	123 557
<i>En milliers d'actions</i>	DENOMINATEUR	
Nombre moyen d'actions en circulation	42 961	41 097
Effet des instruments dilutifs	2 367	2 293
Nombre moyen d'actions en circulation dilué	45 329	43 390
<i>En euros</i>	RESULTAT PAR ACTION	
Résultat par action	1,21	3,01
Résultat dilué par action	1,14	2,85

En 2017, comme en 2016, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation est le nombre moyen d'actions Direct Energie en circulation sur la période.

Les instruments dilutifs du Groupe pris en compte dans le calcul des résultats dilués par action comprennent les plans d'options de souscription d'actions qui sont décrits dans la note 5.1 Paiements fondés sur des actions ainsi que les actions pouvant être émises relatives au complément de prix éventuel résiduel décrit dans la note 1.3.1.2 Calcul et allocation du prix d'acquisition.

Il n'a pas été tenu compte en 2017 comme en 2016, dans le calcul des résultats nets dilués par action, des plans d'options de souscription d'actions dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen annuel de l'action Direct Energie.

Au 31 décembre 2017, onze plans de souscription d'actions présentent un prix d'exercice inférieur au cours moyen annuel de l'action Direct Energie qui s'établit à 42,41 € sur l'année 2017. Ces plans de souscription ont ainsi été pris en compte pour le calcul du résultat dilué par action.

Au 31 décembre 2016, neuf plans de souscription d'actions présentaient un prix d'exercice inférieur au cours moyen annuel de l'action Direct Energie qui s'établissait à 26,79 € sur l'année 2016. Ces plans de souscription avaient ainsi été pris en compte pour le calcul du résultat dilué par action.

NOTE 4 NOTES RELATIVES AU BILAN ET AUX CAPITAUX PROPRES

4.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

4.1.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Marques et licences	Acquisition clients	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
	VALEURS BRUTES				
Au 31 décembre 2015	8 891	158 497	34 968	279	202 635
Acquisitions	2 278	25 658	4 337	586	32 859
Cessions	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	3	-	-	-	3
Autres mouvements	(10)	-	95	(95)	(10)
Au 31 décembre 2016	11 161	184 155	39 400	769	235 486
Acquisitions	3 227	35 724	3	6 580	45 534
Cessions	-	-	-	(5)	(5)
Variations de périmètre	418	-	499	50	967
Autres mouvements	(272)	-	4 418	(4 418)	(272)
Au 31 décembre 2017	14 535	219 880	44 319	2 977	281 711
	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Au 31 décembre 2015	(7 415)	(126 318)	(27 953)	-	(161 686)
Amortissements	(2 864)	(16 789)	(3 988)	-	(23 641)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	10	-	-	-	10
Au 31 décembre 2016	(10 269)	(143 107)	(31 940)	-	(185 316)
Amortissements	(1 748)	(20 542)	(4 161)	-	(26 452)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	272	-	-	-	272
Au 31 décembre 2017	(11 746)	(163 649)	(36 101)	-	(211 496)
	VALEURS NETTES				
Au 31 décembre 2015	1 476	32 179	7 015	279	40 949
Au 31 décembre 2016	892	41 048	7 459	770	50 170
Au 31 décembre 2017	2 789	56 230	8 218	2 977	70 214

4.1.2 COÛTS D'ACQUISITION CLIENTS

Sur l'exercice 2017, le groupe a procédé à l'activation de 35,7 millions d'euros de coûts d'acquisition clients, et ce en lien avec sa dynamique commerciale (contre 25,7 millions d'euros sur l'exercice 2016).

Conformément aux principes décrits en note 1.1.4.4.2.2 Coûts d'acquisition, la charge d'amortissement pour l'année 2017 s'élève à 20,5 millions d'euros. Aucune charge complémentaire d'amortissement relatif au niveau d'attrition réel observé sur les cohortes mensuelles présentant des taux d'attrition supérieurs à celui du plan

d'amortissement n'a dû être enregistrée par le Groupe en 2017. En 2016, le Groupe n'avait enregistré aucune charge complémentaire d'amortissement.

4.1.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées principalement des outils informatiques développés par le Groupe pour ses activités commerciales et de gestion.

4.1.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 décembre 2017 correspondent principalement à la comptabilisation des charges encourues relatives à l'acquisition des clients qui n'ont pas encore été basculés dans le périmètre Direct Energie et aux coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels pour la partie encore en développement.

4.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

4.2.1 VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains et constructions	Installations de production	Autres immobilisations	Immobilisations en cours	Total
	VALEUR BRUTES				
Au 31 décembre 2015	4 733	38 041	3 648	2 567	48 990
Acquisitions	39	165	698	9	912
Cessions	-	-	(3)	-	(3)
Variations de périmètre	11 066	19 562	12	-	30 641
Autres mouvements	-	5 078	-	(2 529)	2 549
Au 31 décembre 2016	15 839	62 847	4 355	48	83 088
Acquisitions	156	10 085	3 078	42 297	55 616
Cessions	-	(4)	(52)	(363)	(419)
Variations de périmètre	45 403	375 386	895	177 416	599 100
Autres mouvements	1 743	(253)	(194)	(10 862)	(9 565)
Au 31 décembre 2017	58 316	448 062	12 907	208 536	727 820
	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS				
Au 31 décembre 2015	(6)	-	(1 284)	(38)	(1 329)
Amortissements	(168)	(4 708)	(669)	-	(5 545)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Cessions	-	-	3	-	3
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2016	(174)	(4 708)	(1 950)	(38)	(6 871)
Amortissements	(846)	(9 639)	(1 145)	-	(11 630)
Perte de valeur	-	-	-	-	-
Cessions	-	2	47	-	50
Variations de périmètre	-	(0)	(0)	-	(0)
Autres mouvements	-	8 662	148	-	8 810
Au 31 décembre 2017	(1 020)	(5 683)	(2 899)	(38)	(9 641)
	VALEURS NETTES				
Au 31 décembre 2015	4 727	38 041	2 363	2 529	47 661
Au 31 décembre 2016	15 664	58 139	2 405	9	76 217
Au 31 décembre 2017	57 295	442 379	10 008	208 497	718 179

4.2.2 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS

Les terrains et constructions acquis pour 45,4 millions d'euros en 2017 correspondent à la juste valeur des terrains et constructions de la société Quadran et de ses filiales. Les terrains et constructions acquis pour 11,1 millions d'euros en 2016 correspondaient à la juste valeur des terrains et constructions de la société Marcinelle.

4.2.3 INSTALLATIONS DE PRODUCTION

Les installations de production comprennent la juste valeur des centrales de production thermique et renouvelable du Groupe.

Les variations de périmètre pour 375,4 millions d'euros en 2017 correspondent à la juste valeur des actifs de production intégrés dans le cadre de l'acquisition du groupe Quadran au 31 octobre 2017.

Les variations de périmètre pour 19,6 millions d'euros en 2016 correspondaient à la juste valeur des actifs de production de la société Marcinelle acquise le 31 décembre 2016.

4.2.4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS

Les immobilisations corporelles en cours comprennent principalement les développements en cours sur les projets de construction de centrales de production d'énergie renouvelables du Groupe.

En 2017, les variations de périmètre pour 177,4 millions d'euros correspondent à la juste valeur des développements en cours de centrales de production du groupe Quadran acquis le 31 octobre 2017.

En 2016, les développements sur l'un des projets de construction de centrale à gaz du Groupe, avaient fait l'objet de mises au rebut pour une valeur de 2,5 millions d'euros, ceux-ci étant devenus obsolètes.

4.3 PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

Toutes les participations du Groupe dans les entreprises mises en équivalence sont qualifiées de coentreprises. Les contributions des coentreprises dans l'état de situation financière, le compte de résultat et l'état du résultat global sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Participations dans les entreprises associées	-	-
Participations dans les coentreprises	34 319	1 434
Participations dans les entreprises mises en équivalence	34 319	1 434
Quote-part du résultat net des entreprises associées	-	-
Quote-part du résultat net des coentreprises	(66)	352
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(66)	352
Quote-part des entreprises associées dans les "Autres éléments du résultat global"	-	-
Quote-part des coentreprises dans les "Autres éléments du résultat global"	223	-
Quote-part des entreprises mises en équivalence dans les "Autres éléments du résultat global"	223	-

4.3.1 JUGEMENTS SIGNIFICATIFS

Afin de déterminer la nature du contrôle issu des intérêts détenus dans d'autres entités, le Groupe examine principalement les éléments suivants :

- les activités pertinentes de l'entité ;
- les règles de gouvernance de l'entité déterminées par les statuts, les pactes d'actionnaires ou tout autre contrat et en particulier leurs incidences sur les prises de décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité ;
- la détermination des droits, substantiels ou protectifs, accordés aux actionnaires ;
- l'existence et le fonctionnement des clauses de résolution de conflit ;
- les droits et l'exposition du Groupe aux rendements variables de l'entité.

4.3.2 COENTREPRISES DANS LESQUELLES LE GROUPE DETIENT PLUS DE 50%

La Compagnie Electrique de Bretagne, détenue à 60% par le Groupe et à 40% par son partenaire Siemens Project Venture, développe un projet de centrale à cycle combiné gaz en Bretagne. En accord avec le pacte d'actionnaire conclu entre les parties, l'ensemble des décisions concernant les activités pertinentes de la société relèvent de la compétence du comité de direction, qui est composé à parité par des représentants des deux actionnaires. Compte tenu des règles de majorité définies dans ce comité, et en l'absence de clause spécifique de résolution des conflits, le Groupe a conclu qu'il exerce un contrôle conjoint sur cette société.

Les entités Quadrica, Aerowatt Energies 1, Aerowatt Energies 2 et Solar Energies sont des sociétés holdings qui détiennent des participations dans des sociétés projets de centrales d'énergie renouvelables en développement ou en exploitation. Les partenaires du groupe dans ces sociétés ont conclu avec le Groupe des pactes d'actionnaires qui régissent la gouvernance de ces sociétés. En particulier, ces pactes instaurent dans chacune de ces sociétés la mise en place de comités stratégiques devant approuver la plupart des décisions concernant les activités pertinentes. La composition de ces comités et les règles de majorité requise pour valider les décisions ont conduit le Groupe à conclure qu'il exerce un contrôle conjoint sur ces sociétés.

4.3.3 CONTRIBUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES

Au 31 décembre 2017, les contributions des coentreprises jugées significatives et la contribution agrégée des coentreprises jugées individuellement non significatives sur l'état de situation financière, le compte de résultat et l'état du résultat global sont les suivantes :

	Quadrica	Aerowatt Energie 1	Aerowatt Energie 2	Solar Energies	Autres participations dans les coentreprises	Total
<i>En milliers d'euros</i>						
Pays de l'établissement principal	France	France	France	France		
Activité	Production	Production	Production	Production		
Pourcentage d'intérêt	95%	65%	51%	65%		
Valeurs comptables des participations dans les coentreprises	3 834	18 073	4 253	5 888	2 271	34 319
Quote-part du résultat net dans les coentreprises	451	(33)	(329)	(48)	(107)	(66)
Autres éléments du résultat global des coentreprises	136	70	13	-	4	223
Dividendes reçus des coentreprises	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2016, le Groupe ne détenait pas de participation dans des coentreprises jugée significatives.

4.3.4 INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES DES COENTREPRISES SIGNIFICATIVES

Les informations financières résumées de ces coentreprises sont données sur une base à 100% avant éliminations intra-groupe.

Au 31 décembre 2017, les principaux indicateurs financiers des coentreprises significatives sont les suivants :

	31/12/2017			
	Quadrica	Aerowatt Energie 1	Aerowatt Energie 2	Solar Energies
<i>En milliers d'euros</i>				
Actifs courants	7 409	8 981	6 181	1 961
Actifs non courants	166 115	117 306	58 282	30 486
Passifs courants	15 785	16 837	12 793	5 072
<i>Dont Passifs financiers courants</i>	<i>12 680</i>	<i>14 707</i>	<i>11 040</i>	<i>3 051</i>
Passifs non courants	153 703	80 575	43 265	18 251
<i>Dont Passifs financiers non courants</i>	<i>142 075</i>	<i>71 864</i>	<i>43 265</i>	<i>18 286</i>
Actif net	4 036	28 875	8 405	9 124
Quote part de l'actif net	3 834	18 769	4 287	5 931
Autres ajustements	-	(696)	(33)	(43)
Valeur comptable des participations	3 834	18 073	4 254	5 888
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 094	6 065	3 098	994
Chiffre d'affaires	4 564	2 511	641	661
Dotations aux amortissements	(1 335)	(1 136)	(501)	(437)
Produits d'intérêts	4	12	12	-
Charges d'intérêts	(1 591)	(725)	(253)	(155)
Impôts sur le résultat	(348)	(147)	301	37
Résultat net	475	(50)	(646)	(74)
Autres éléments du résultat global	143	107	26	-
Résultat global	618	57	(620)	(74)
Quote-part du résultat net	451	(33)	(329)	(48)
Quote-part des autres éléments du résultat global	136	70	13	-
Quote-part du résultat global	587	37	(316)	(48)

Au 31 décembre 2016, le Groupe ne détenait pas de participation dans des coentreprises jugées significatives.

4.4 STOCKS

La valeur comptable des stocks par catégorie est la suivante :

	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
Stocks de Gaz	29 222	-	29 222	16 862	-	16 862
Stocks de fournitures consommables	33 305	(83)	33 222	21 505	-	21 505
Stocks liés aux dispositifs environnementaux	5 761	-	5 761	90	-	90
Autres stocks	248	(0)	248	-	-	-
Stocks	68 537	(83)	68 454	38 458	-	38 458

4.5 AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

Les autres actifs courants et non courants sont composés des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Charges constatées d'avance	10 907	6 425
Créances fiscales et sociales	43 969	19 048
Autres créances	54 774	4 790
Autres actifs courants	109 651	30 263

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Charges constatées d'avance	443	3 358
Créances fiscales et sociales	-	-
Autres créances	4 430	4 852
Autres actifs non courants	4 873	8 210

Les « Charges constatées d'avance » courantes et non courantes sont principalement liées aux débouclages anticipés d'achats/ventes à termes d'énergie sur les marchés, qui font l'objet d'une reconnaissance au compte de résultat en date de livraison physique, ainsi qu'aux achats d'énergie pour des volumes d'énergie livrés le mois suivant leur facturation, à de la maintenance informatique, à des loyers et à des dépenses de communication et d'assurances.

Les « Créances fiscales et sociales » sont majoritairement composées de créances de taxe sur la valeur ajoutée.

Les « Autres créances » comprennent principalement des créances relatives :

- au « Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité » et à la mise en œuvre du « Tarif de Première Nécessité » et du « Tarif Spécial de Solidarité » ;
- à un produit de 24 millions d'euros décrit dans la note 1.2.4 Résolution de litiges ;
- à un produit à recevoir en rémunération des peines et soins devant être versés aux fournisseurs pour les prestations de gestion de clientèle qu'ils accomplissent au nom et pour le compte des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD).

4.6 CAPITAUX PROPRES

4.6.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2017, le capital social de Direct Energie s'élève à 4 519 087 Euros divisé en 45 190 868 actions d'une valeur nominale de 0,1 euro chacune.

	Nombre d'actions			Valeur (en milliers d'euros)		
	Total	En circulation	Propres	Capital	Primes	Actions propres
Au 31 décembre 2015	40 792 965	40 788 365	4 600	4 079	4 924	88
Emission	-	-	-	-	-	-
Exercice d'options	705 895	705 895	-	71	6 234	-
Annulation actions propres	-	-	-	-	-	-
Achats/ventes d'actions propres	-	(726)	726	-	-	119
Au 31 décembre 2016	41 498 860	41 493 534	5 326	4 150	11 157	207
Emission	2 953 690	2 953 690	-	295	145 023	-
Exercice d'options	738 318	738 318	-	74	8 407	-
Annulation actions propres	-	-	-	-	-	-
Achats/ventes d'actions propres	-	(396 526)	396 526	-	-	16 296
Au 31 décembre 2017	45 190 868	44 789 016	401 852	4 519	164 587	16 503

L'évolution du capital social sur 2017 s'explique par

- une première augmentation de capital réalisée en juillet 2017 en vue de l'acquisition de la société Quadran et ses filiales pour une valeur nominale de 262,6 milliers d'euros ;
- une seconde augmentation de capital au 31 octobre 2017 pour une valeur nominale de 32,7 milliers d'euros lors de la finalisation de la transaction ;
- la constatation d'augmentations de capital de 73,8 milliers d'euros consécutives à l'exercice d'options de souscription d'actions.

En 2016, l'évolution du capital social s'expliquait par la constatation d'une augmentation de capital de 70,6 milliers d'euros consécutive à l'exercice d'options de souscription d'actions.

4.6.2 INSTRUMENTS DONNANT ACCES A DE NOUVELLES ACTIONS DIRECT ENERGIE SA

Au 31 décembre 2017, les instruments donnant accès à de nouvelles actions Direct Energie SA sont constitués de plans d'options de souscription d'actions que le Groupe a ouverts pour certains salariés du Groupe, y compris les dirigeants. Les caractéristiques de ces différents plans sont présentées dans la 5.1 Paiements fondés sur des actions.

Sont également pris en compte les titres pouvant être émis au titre du règlement du complément de prix éventuel résiduel lié à l'acquisition du groupe Quadran tel que décrit dans la note 1.3.1 Acquisition de Quadran.

Le nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être créées en cas d'exercice de ces instruments est de 3 077 milliers d'actions au 31 décembre 2017.

4.6.3 ACTIONS PROPRES

Au 31 décembre 2017, un solde de 16,5 millions d'euros, correspondant à 1,9 milliers d'actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et 400 milliers d'actions en voie d'annulation dans le cadre du programme de rachat d'actions annoncé par le Groupe début 2017, est enregistré en diminution des capitaux propres consolidés.

4.6.4 PRIMES ET RESERVES CONSOLIDEES

Les primes et réserves consolidées, y compris le résultat de l'exercice, représentent un montant de 394,1 millions d'euros au 31 décembre 2017. Elles intègrent les primes versées lors d'augmentations de capital et la prime consécutive à la fusion entre Poweo et Direct Energie, diminuées de l'incidence de l'annulation des actions auto-détenues, ainsi que les résultats accumulés par le Groupe.

4.6.5 GAINS ET PERTES RECONNUS EN CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	Variation	31/12/2016	Variation	31/12/2015
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	11 107	(9 680)	20 787	130 768	(109 981)
Impact impôts différés	(3 915)	3 242	(7 157)	(7 157)	-
Quote-part des entreprises associées	310	310	-	-	-
Total éléments recyclables	7 502	(6 128)	13 630	123 611	(109 981)
Pertes et gains actuariels	(92)	-	(92)	-	(92)
Impact impôts différés	31	-	31	-	31
Total éléments non recyclables	(61)	-	(61)	-	(61)
Gains et pertes reconnus en capitaux propres	7 441	(6 128)	13 569	123 611	(110 042)

Les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture, qui correspondent principalement à des achats et ventes d'énergie qualifiés de couverture au sens d'IAS 39, sont comptabilisées nettes d'impôts en autres éléments du résultat global pour la part efficace de la couverture et en résultat de la période pour la part inefficace. Les variations de justes valeurs sont directement liées aux variations des prix de marchés et à l'évolution des volumes d'achats et ventes d'énergie qualifiés de couverture. Elles font l'objet d'un recyclage ultérieur en résultat, de manière symétrique à l'élément couvert, lors de la livraison physique des achats d'énergie correspondant.

4.6.6 GESTION DU CAPITAL

L'objectif principal de Direct Energie en termes de gestion de sa structure financière est d'optimiser la rentabilité du capital investi par ses actionnaires en fonction des risques encourus et de la maîtrise des moyens financiers nécessaires à son développement à court et moyen terme.

Le Groupe apprécie la pertinence de ses projets d'acquisition ou d'investissement sur la base de leur intérêt stratégique mais également de leur profil financier, et organise leur financement en tenant compte de paramètres de rentabilité et des éventuelles opportunités ou contraintes existant sur les marchés de la dette et des capitaux.

Direct Energie n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales.

4.7 PROVISIONS

4.7.1 VARIATION DES PROVISIONS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Dotations	Utilisations	Reprises	Désactualisation	Var. Périètre	Autres	31/12/2017
Provisions pour avantages au personnel	1 588	286	-	-	(11)	697	-	2 561
Provisions pour démantèlement	9 238	-	-	-	245	3 221	-	12 704
Autres provisions pour risques et charges	41 001	13 022	(9 564)	(3 732)	352	3 887	-	44 966
Provisions	51 827	13 308	(9 564)	(3 732)	586	7 806	-	60 231

Les flux de dotations, utilisations, reprises et désactualisation présentés ci-dessus sont ventilés de la façon suivante dans le compte de résultat :

<i>En milliers d'euros</i>	Dotations nettes
Coûts des ventes	(7 004)
Charges de personnel	286
Autres produits et charges opérationnels	6 732
Autres produits et charges financiers	586
Total	600

4.7.2 PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'engagement existant au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 1,30 % correspondant au rendement à 10 ans des obligations d'entreprises notées AA ;
- taux d'augmentation des salaires de 2 % à 3% selon les entités du Groupe ;
- départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- taux de mobilité du personnel variable selon l'âge ;
- Table de mortalité INSEE 2013-2015.

Au 31 décembre 2017, les écarts actuariels cumulés comptabilisés dans les capitaux propres s'élèvent à 61 milliers d'euros. Aucun écart actuariel n'a été comptabilisé en capitaux propres au titre de l'exercice.

4.7.3 PROVISIONS POUR DEMANTELEMENT

Certaines installations de production du Groupe, principalement thermiques et éoliennes, font l'objet d'une obligation de démantèlement qui résulte de réglementations environnementales.

Les sorties de ressources à terme liées au démantèlement de ces centrales sont déterminées sur la base d'études réalisées par des cabinets indépendants spécialisés régulièrement mises à jour. Un taux d'inflation de 1,5% a été appliqué jusqu'à la réalisation du démantèlement et un taux d'actualisation de 2,5% a été retenu pour déterminer la valeur actuelle de l'engagement.

4.7.4 AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions constituées au 31 décembre 2017 sont liées principalement à :

- des contrats déficitaires à hauteur de 24,9 millions d'euros, relatifs aux capacités de transport de gaz réservées par le Groupe entre les Pays-Bas, la Belgique et la France. Cette provision a été évaluée en tenant compte des coûts de la capacité contractuels et des revenus associés à l'utilisation de ces capacités sur la durée résiduelle des contrats (31,6 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;
- des litiges en cours pour 6,8 millions d'euros (3,1 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;
- l'estimation des obligations du Groupe en termes de certificats d'économie d'énergie et de garanties d'origines relatifs à la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 pour 10,6 millions d'euros. Cette provision a été enregistrée conformément au règlement de l'ANC 2012-04 selon les modalités permises par ce texte (4,8 millions d'euros au 31 décembre 2016) ;
- l'estimation des obligations du Groupe en termes de certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacité d'un montant de 2,0 millions d'euros ;
- des risques divers pour 0,7 millions d'euros (1,5 millions d'euros au 31 décembre 2016).

4.7.5 PART COURANTE ET NON COURANTE DES PROVISIONS

La répartition entre la part courante et la part non courante des provisions se détaille comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Provisions pour avantages au personnel	-	2 561	2 561	-	1 588	1 588
Provisions pour démantèlement	-	12 704	12 704	-	9 238	9 238
Autres provisions pour risques et charges	19 100	25 866	44 966	14 169	26 832	41 001
Provisions	19 100	41 131	60 231	14 169	37 658	51 827

4.8 AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Les autres passifs courants et non courants sont composés des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dettes sociales et fiscales	212 203	206 467
Produits constatés d'avance	70 619	43 104
Autres dettes	49 328	395
Autres passifs courants	332 149	249 966
<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dettes sociales et fiscales	-	-
Produits constatés d'avance	5 982	4 759
Autres dettes	-	-
Autres passifs non courants	5 982	4 759

Les dettes fiscales et sociales sont essentiellement composées de dettes de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) et de Taxe sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE).

Les produits constatés d'avance résultent notamment de débouclages anticipés d'achats/ventes à termes d'énergie sur les marchés.

Les autres dettes comprennent principalement le crédit vendeur relatif à l'acquisition du groupe Quadran tel que décrit dans la note 1.3.1 Acquisition de Quadran et des dettes sur immobilisations liées aux actifs de production d'énergie renouvelable en cours de construction.

4.9 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les clients et comptes rattachés, la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les fournisseurs et comptes rattachés entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 et sont présentés dans ces tableaux mais apparaissent sur des lignes distinctes de l'état de situation financière.

4.9.1 ACTIFS FINANCIERS HORS INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

4.9.1.1 ACTIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES

Les différentes catégories d'actifs financiers hors instruments financiers dérivés réparties entre part courante et non courante se présentent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	-	146	146	-	-	-
Prêts et créances au coût amorti (hors clients)	59 054	40 619	99 673	18 364	1 342	19 707
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	59 054	40 765	99 819	18 364	1 342	19 707
Clients et comptes rattachés	523 602	-	523 602	413 279	-	413 279
Trésorerie et équivalents de trésorerie	333 582	-	333 582	368 867	-	368 867
Actifs financiers	916 238	40 765	957 003	800 510	1 342	801 853

4.9.1.2 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

La variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Juste valeur
Au 31 décembre 2015	138
Acquisitions	-
Cessions - valeur comptable hors variation de juste valeur en capitaux propres	-
Cessions - variation de juste valeur en capitaux propres décomptabilisé	-
Variations de juste valeur enregistrée en capitaux propres	-
Variations de juste valeur enregistrée en résultat	(112)
Variation de périmètre	-
Autres	(26)
Au 31 décembre 2016	-
Acquisitions	-
Cessions - valeur comptable hors variation de juste valeur en capitaux propres	-
Cessions - variation de juste valeur en capitaux propres décomptabilisé	-
Variations de juste valeur enregistrée en capitaux propres	-
Variations de juste valeur enregistrée en résultat	-
Variation de périmètre	146
Autres	-
Au 31 décembre 2017	146

4.9.1.3 PRETS ET CREANCES AU COUT AMORTI (HORS CLIENT)

Le détail des prêts et créances au coût amorti se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2017			31/12/2016		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dépôts de garantie	25 484	2 240	27 724	11 070	1 342	12 412
Actifs de financement	-	13 801	13 801	-	-	-
Prêts aux sociétés non intégrées	30 291	-	30 291	7 097	-	7 097
Autres prêts et créances	3 278	24 579	27 857	198	-	198
Prêts et créances au coût amorti	59 054	40 619	99 673	18 364	1 342	19 707

Les dépôts de garantie concernent principalement des dépôts effectués en trésorerie auprès de certaines contreparties, et notamment du clearer des opérations effectuées sur les marchés règlementés, pour couvrir les variations de juste valeur des achats et ventes à terme d'énergie.

Les actifs de financement correspondent à des comptes de réserve de trésorerie (*Debt Service Reserve Account*) dans certaines sociétés de projet portant des actifs renouvelables visant à assurer le paiement du service de la dette.

Aucune perte de valeur n'était comprise dans les montants des prêts et créances au coût amorti au 31 décembre 2016 et le Groupe n'a constaté aucune perte de valeur sur les prêts et créances au coût amorti au 31 décembre 2017. La valeur nette comptable des prêts et créances au coût amorti constitue une évaluation appropriée de leur juste valeur.

Les produits d'intérêts comptabilisés en « Coût de l'endettement financier net » au compte de résultat en 2017 s'élèvent à 948 milliers d'euros contre 639 milliers d'euros en 2016.

4.9.1.4 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

La valeur comptable des créances clients et comptes rattachés est une évaluation appropriée de leur juste valeur. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non-recouvrement. La valeur nette des clients et comptes rattachés est composée des éléments suivants :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Clients et comptes rattachés	558 701	432 946
Dépréciation	(35 099)	(19 667)
Clients et comptes rattachés	523 602	413 279

Les échéances des clients et comptes rattachés sont toutes à moins d'un an.

4.9.1.5 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des placements court termes. La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie comprennent les montants suivants inscrits dans l'état de situation financière :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
VMP et équivalents de trésorerie	5	-
Disponibilités	333 577	368 867
Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif	333 582	368 867
Concours bancaires	(3 944)	(4 029)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	329 638	364 837

Le résultat enregistré sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie en 2017s'élève à 16 milliers d'euros contre 261 milliers d'euros en 2016 et est enregistré en « Coût de l'endettement financier net » au compte de résultat.

4.9.2 PASSIFS FINANCIERS HORS INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

4.9.2.1 PASSIFS FINANCIERS PAR CATEGORIES

Les différentes catégories de passifs financiers réparties entre part courante et non courante se présentent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts et dettes financières	65 062	879 837	944 899	13 232	182 843	196 075
Autres passifs financiers au coût amorti	57 083	-	57 083	132 457	-	132 457
Passifs financiers évalués au coût amorti	122 145	879 837	1 001 981	145 689	182 843	328 532
Passif financier à la juste valeur par résultat	-	53 762	53 762	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	350 740	-	350 740	242 602	-	242 602
Passifs financiers	472 885	933 599	1 406 483	388 291	182 843	571 134

Les emprunts et dettes financières, les passifs financiers à la juste valeur par résultat et les fournisseurs et comptes rattachés sont respectivement détaillés dans les notes 4.9.2.2, 4.9.2.3 et 4.9.2.4.

Les autres passifs financiers au coût amorti sont principalement composés de liquidités reçues par le Groupe de la part de contreparties externes, notamment de dépôts et appels de marge pour couvrir les variations de juste valeur des achats et ventes à terme d'énergie. La valeur comptable des autres passifs financiers au coût amorti est une évaluation appropriée de leur juste valeur.

4.9.2.2 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

4.9.2.2.1 VARIATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les variations des emprunts et dettes financières sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Flux de trésorerie		Variations non cash			31/12/2017
		Aug.	Dim.	Périmètre	Juste valeur	Autres	
Emprunts obligataires	181 867	99	-	17 511	-	203	199 679
Emprunts auprès des établissements de crédit	-	276 001	(9 164)	453 487	-	531	720 855
Autres dettes financières	12 696	1 295	(8 916)	11 189	-	173	16 437
Emprunts sur location-financement	411	-	(519)	4 881	-	379	5 152
Intérêts courus	1 101	576	(1 625)	2 724	-	-	2 775
Emprunts et dettes financières	196 075	277 971	(20 223)	489 791	-	1 286	944 899

Les financements externes dont dispose le Groupe sont détaillés dans le chapitre 5.2 du Rapport financier annuel.

Les diminutions en flux de trésorerie des emprunts et dettes financières comprennent le remboursement d'un compte courant entre la maison mère du Groupe et Direct Energie EBM Entreprises, qui était consolidée par la méthode de la mise en équivalence jusqu'à sa cession le 31 décembre 2017, pour un montant de 6,9 millions d'euros qui est présenté dans les flux nets issus des activités d'investissement dans le tableau de flux de trésorerie du Groupe.

La répartition des emprunts et dettes financières par entités du Groupe est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Direct Energie	416 523	196 075
Quadran et holding liées	63 081	-
Financement de projets renouvelables	465 294	-
Emprunts et dettes financières	944 899	196 075

4.9.2.2.2 ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017				31/12/2016			
	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	Total	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires	1 419	121 538	76 722	199 679	-	54 690	127 177	181 867
Emprunts auprès des établissements de crédit	53 833	397 826	268 409	720 069	-	-	-	-
Autres dettes financières	6 373	9 851	1 000	17 224	11 910	786	-	12 696
Emprunts sur location-financement	662	1 285	3 205	5 152	241	170	-	411
Intérêts courus	2 775	-	-	2 775	1 080	20	-	1 101
Emprunts et dettes financières	65 062	530 500	349 337	944 899	13 232	55 666	127 177	196 075

4.9.2.2.3 VENTILATION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES PAR NATURE DE TAUX

	31/12/2017				31/12/2016			
	avant impact des dérivés		après impact des dérivés		avant impact des dérivés		après impact des dérivés	
Emprunts à taux fixes	371 878	39%	809 057	86%	196 075	100%	196 075	100%
Emprunts à taux variables	573 020	61%	135 841	14%	-	0%	-	0%
Total des emprunts et dettes financières	944 899	100%	944 899	100%	196 075	100%	196 075	100%

Les charges d'intérêts relatives aux dettes financières s'élevèrent à 15,8 millions d'euros en 2017 (contre 11,7 millions d'euros en 2016) et sont comptabilisées au compte de résultat en « Coût de l'endettement financier net ».

4.9.2.2.4 JUSTE VALEUR DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

La juste valeur des emprunts et dettes financières s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017		31/12/2016	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Passifs financiers évalués au coût amorti	1 092 654	1 001 981	331 863	328 532

4.9.2.3 PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat correspondent à la juste valeur du complément de prix éventuel résiduel inclus dans le prix d'acquisition de Quadran telle que décrite dans la note 1.3.1.2 Calcul et allocation du prix d'acquisition.

Ces passifs financiers seront dénoués en numéraire pour un montant de 6,5 millions d'euros et le solde par émission d'actions.

La juste valeur du complément de prix éventuel résiduel pourra évoluer en fonction des estimations du Groupe Direct Energie quant à la réalisation des conditions de versement de ce complément de prix, pouvant conduire à une augmentation de la part à verser en numéraire jusqu'à un maximum de 13 millions d'euros.

4.9.2.4 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

La valeur comptable des dettes fournisseurs et comptes rattachés est une évaluation appropriée de leur juste valeur.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Dettes fournisseurs	151 081	88 451
Factures non parvenues	199 659	154 151
Fournisseurs et comptes rattachés	350 740	242 602

4.9.3 ENDETTEMENT FINANCIER NET

Dans le cadre de la présentation de ses comptes 2017, et pour tenir compte des conséquences de l'acquisition de Quadran, le Groupe a modifié la définition de son endettement financier net, agrégat non défini par les normes comptables, et qui n'apparaît pas en lecture directe dans les comptes du Groupe.

Cette évolution vise à tenir compte :

- de l'existence, dans les comptes des sociétés de projet portant des actifs renouvelables, de comptes de réserve de trésorerie (DSRA¹), visant à assurer le paiement du service de la dette, et enregistrés en actifs financiers au bilan du Groupe.

¹ Debt Service Reserve Account

- Du fait qu'une partie seulement du complément de prix associé à l'acquisition, enregistré dans les comptes en passif financier à la juste valeur par résultat, sera payé en trésorerie, le solde étant réglé par l'émission de titres Direct Energie

L'endettement financier net correspond ainsi désormais à la différence entre les dettes financières (incluant les appels de marge reçus) et les passifs financiers à la juste valeur par résultat appelés à être dénoués en trésorerie d'une part, et la trésorerie active, augmentée des appels de marge versés, et des actifs financiers associés aux comptes de réserve de trésorerie d'autre part.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts et dettes financières - corporate	479 605	196 075
Emprunts et dettes financières - financement projet	465 294	-
Autres passifs financiers au coût amorti	57 083	132 457
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 500	-
Dettes financières	1 008 481	328 532
Actifs de financement	(13 801)	-
Trésorerie et équivalent de trésorerie	(333 582)	(368 867)
Appels de marge versés	(15 840)	(3 230)
Trésorerie	(363 223)	(372 097)
Endettement financier net	645 259	(43 565)
Impact des instruments de couverture	5 063	-
Endettement financier net après prise en compte de la couverture	650 321	(43 565)

La variation de l'endettement financier net s'explique principalement par l'acquisition du groupe Quadran qui a été financé pour partie par la levée d'un prêt d'acquisition de 230 M€, et qui a entraîné l'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe d'actifs renouvelables portant des dettes de financement de projet pour des montants significatifs.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat ne sont pris en compte qu'à hauteur de la part qui pourrait être dénouée en numéraire, le solde étant dénoué par émission d'actions sans impact sur la trésorerie du Groupe.

4.9.4 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

4.9.4.1 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES PAR CATEGORIES

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Dérivés non qualifiés de couverture	117 305	14 336	131 640	97 238	12 589	109 827
Dérivés de couverture	15 138	261	15 399	39 846	6 745	46 591
Juste valeur positive des dérivés	132 443	14 596	147 039	137 084	19 334	156 418
Dérivés non qualifiés de couverture	(113 749)	(7 244)	(120 993)	(85 952)	(9 481)	(95 432)
Dérivés de couverture	(3 897)	(5 235)	(9 132)	(17 973)	(7 831)	(25 804)
Juste valeur négative des dérivés	(117 646)	(12 479)	(130 125)	(103 925)	(17 311)	(121 236)
Juste valeur nette des dérivés	14 797	2 117	16 914	33 159	2 023	35 181

4.9.4.2 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NON QUALIFIES DE COUVERTURE

La juste valeur des instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture comptabilisés dans l'état de situation financière se détaille ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Juste valeur positive des dérivés trading matières premières	86 024	73 664
Juste valeur négative des dérivés trading matières premières	(87 958)	(69 776)
Juste valeur nette des dérivés trading matières premières	(1 933)	3 888
Juste valeur positive des dérivés Energie à caractère opérationnel	45 313	36 162
Juste valeur négative des dérivés Energie à caractère opérationnel	(32 644)	(25 656)
Juste valeur nette des dérivés à caractère opérationnel	12 669	10 506
Juste valeur positive des dérivés de taux non qualifiés de couverture	303	-
Juste valeur négative des dérivés de taux non qualifiés de couverture	(391)	-
Juste valeur nette des dérivés de taux non qualifiés de couverture	(88)	-
Juste valeur nette des dérivés non qualifiés de couverture	10 647	14 394

Les instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture du Groupe correspondent à :

- des instruments financiers dérivés conclus dans le cadre de couvertures économiques de flux opérationnels sur sous-jacents énergie (dérivés à caractère opérationnel) ;
- des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (dérivés de trading), correspondant à des opérations d'arbitrage réalisées au cours de l'année 2017 et ne comportant aucune position ouverte à la clôture 2017 ;
- des swap de taux associés à des dettes projets ne respectant pas les critères de comptabilisation de couverture.

Les variations de juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Marge sur l'activité d'Energy Management » pour les dérivés de trading et sous le résultat opérationnel courant, dans le poste « Variations nettes de Juste valeur des instruments financiers dérivés Energie à caractère opérationnel » pour les dérivés Energie à caractère opérationnel. Les variations de juste valeur des swap de taux sont enregistrés dans le coût de l'endettement financier net au compte de résultat.

Les échéances des montants et volumes notionnels des instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture relatifs aux achats et ventes d'énergie sont les suivantes :

	Unités	31/12/2017			Juste valeur	31/12/2016	
		Notionnels nets				Notionnels nets	Juste valeur
		< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans			
Electricité	GWh	(1 195)	(1 687)	-	(110 367)	(5 428)	(184 498)
Gaz	GWh	(2 573)	(1 725)	-	(76 283)	(1 756)	(37 785)
CO2	Tonnes	(663 000)	(267 000)	-	(5 177)	(256 000)	(1 776)
Dérivés non qualifiés de couverture - matières premières					(191 828)	(224 059)	
Swaps de taux	k€	1 141	1 539	(2 702)	(88)	-	-
Dérivés non qualifiés de couverture - Taux					(88)	-	

4.9.4.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES QUALIFIES DE COUVERTURE

La juste valeur des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture comptabilisés dans l'état de situation financière se détaille ainsi :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Juste valeur positive des dérivés couverture - Matières premières	15 138	46 591
Juste valeur négative des dérivés couverture - Matières premières	(3 897)	(25 804)
Juste valeur nette des dérivés couverture - Matières premières	11 241	20 787
Juste valeur positive des dérivés couverture - Taux	261	-
Juste valeur négative des dérivés couverture - Taux	(5 235)	-
Juste valeur nette des dérivés couverture - Taux	(4 975)	-
Juste valeur nette des dérivés couverture	6 267	20 787

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne des dérivés de taux d'intérêts relatifs à la couverture de la dette à long terme et des dérivés sur matières premières en couverture de flux de trésorerie futurs.

L'impact des variations de juste valeur comptabilisées dans les capitaux propres du Groupe est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Juste valeur nette des dérivés couverture à l'ouverture	20 787	(109 981)
Variations de juste valeur en capitaux propres	12 158	72 046
Variations de juste valeur en résultat - recyclage	(21 691)	58 722
Variations de juste valeur en résultat - inéfficacité	-	-
Autres variations	(4 988)	-
Juste valeur nette des dérivés couverture à la clôture	6 267	20 787

L'impact total des dérivés de couverture sur le compte de résultat, c'est-à-dire y compris les dérivés souscrits et échus au cours du même exercice, est une charge de 275,5 millions d'euros (contre une charge de 501,2 millions d'euros en 2016), associée à des achats d'énergie comptabilisés dans le coût des ventes au moment de leur livraison physique.

Les couvertures de flux de trésorerie par période s'analysent comme suit :

	Unités	31/12/2017			Juste valeur	31/12/2016	
		Notionnels nets				Notionnels nets	Juste valeur
		< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans			
Electricité	GWh	(2 288)	-	-	(91 919)	(8 864)	(357 419)
Gaz	GWh	-	-	-	-	-	-
CO2	Tonnes	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture - Matières premières					(91 919)	(357 419)	
Swaps de taux	k€	927	5 629	(2 105)	(4 975)	-	-
Dérivés de couverture - Taux					(4 975)	-	

4.9.5 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR NIVEAU

4.9.5.1 ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur :

En milliers d'euros	31/12/2017				31/12/2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	146	146	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	333 582	-	-	333 582	368 867	-	-	368 867
Dérivés de trading matières premières	-	86 024	-	86 024	-	73 664	-	73 664
Dérivés énergie à caractère opérationnel	-	45 313	-	45 313	-	36 162	-	36 162
Dérivés de taux non qualifiés de couverture	-	303	-	303	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	15 399	-	15 399	-	46 591	-	46 591
Actifs financiers à la juste valeur	333 582	147 039	146	480 767	368 867	156 418	-	525 284

Le Groupe a classé les justes valeurs des actifs et passifs financiers entre les niveaux 1, 2 et 3 selon les critères exposés dans la note 1.1.4.7.3.4 Evaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés.

- Actifs financiers disponibles à la vente :

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés de titres non cotés dont l'évaluation est basée sur les dernières opérations de marché comparables observées et sont considérés être de niveau 3.

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat / trésorerie et équivalents de trésorerie :

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont considérés de niveau 1 car le Groupe dispose pour ces actifs financiers de valeurs liquidatives régulières.

- Instruments financiers dérivés :

Les instruments financiers présentés en niveau 2 sont évalués au moyen de modèles fréquemment employés dans les activités d'énergie et reposent sur des paramètres de marché observables directement ou indirectement.

Les instruments financiers dérivés présentés en niveau 3 intègrent des paramètres non observables et leur évaluation à la juste valeur a nécessité un recours à des hypothèses internes.

Les méthodes et les hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur la juste valeur estimée de ces instruments financiers. L'impact de la modification de ces hypothèses dans le cadre d'un scénario le plus défavorable et d'un scénario le plus favorable est présenté pour chaque instrument financier de niveau 3 dans la note 4.9.5.3 Variation des justes valeurs de niveau 3.

4.9.5.2 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers évalués à la juste valeur se répartissent de la manière suivante entre les différents niveaux de juste valeur :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017				31/12/2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	53 762	-	53 762	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de trading matières premières	-	87 958	-	87 958	-	69 776	-	69 776
Dérivés énergie à caractère opérationnel	-	30 821	1 823	32 644	-	22 179	3 477	25 656
Dérivés de taux non qualifiés de couverture	-	391	-	391	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	9 132	-	9 132	-	25 804	-	25 804
Passifs financiers à la juste valeur	-	182 064	1 823	183 887	-	117 759	3 477	121 236

Le classement par niveau des instruments financiers dérivés est précisé ci-dessus (note 4.9.5.1).

4.9.5.3 VARIATION DES JUSTES VALEURS DE NIVEAU 3

Au 31 décembre 2017, la variation sur l'exercice de la juste valeur des actifs et passifs financiers considérés être de niveau 3 s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2016	Var. par résultat	Var. par capitaux propres	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	Transferts	31/12/2017
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	146	-	146
Dérivés de trading matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés énergie à caractère opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de taux non qualifiés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers juste valeur niveau 3	-	-	-	-	-	146	-	146
Dérivés de trading matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés énergie à caractère opérationnel	3 477	(1 654)	-	-	-	-	-	1 823
Dérivés de taux non qualifiés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers juste valeur niveau 3	3 477	(1 654)	-	-	-	-	-	1 823

Les passifs financiers de niveau 3 comprennent principalement un contrat d'approvisionnement en électricité, dont la juste valeur est calculée sur la base d'un modèle optionnel interne, basé sur les paramètres observables et estimés suivants :

- Paramètres observables sur un marché : Prix de marché forward électricité horizon marché, prix de marché forward garanties d'origine horizon marché ;
- Paramètres estimés en interne : Prix de marché forward électricité au-delà des horizons marché, prix de marché forward garanties d'origine au-delà des horizons marché, facteurs de forme production (estimés sur des données historiques), productions par centrales, prix de marché de la capacité, pertes en ligne, indices du coût de rachat de la production ainsi que des paramètres liés à l'option d'achat.

La valorisation de ce contrat d'approvisionnement en électricité s'élève à (1,8) M€ au 31 décembre 2017 contre (3,5) M€ au 31 décembre 2016, en raison notamment de la livraison d'une partie des volumes sous-jacent, d'une évolution favorable des prix de marché de l'électricité et des perspectives retenues par le Groupe pour certains paramètres estimés en interne. En modifiant les paramètres de calcul, cette valeur pourrait varier de (2,0) M€ dans le cadre d'un scénario défavorable de baisse de 10% des prix de marché forward électricité à (1,6) M€ pour un scénario favorable de hausse de 10% des prix de marché forward électricité.

4.9.6 COMPENSATION D'ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le montant net des instruments financiers dérivés après prise en compte d'accords de compensation globale ou d'accords similaires, qu'ils soient ou non compensés selon le paragraphe 42 d'IAS 32, est présenté dans le tableau ci-après :

	Au 31/12/2017			
	Montant brut	Montant net présenté dans l'état de situation financière *	Autres accords de compensation **	Montant net total
<i>En milliers d'euros</i>				
Juste valeur positive des dérivés	200 344	147 039	(114 450)	32 589
Juste valeur négative des dérivés	(183 430)	(130 125)	106 334	(23 791)

* Il s'agit du montant net présenté dans l'état de situation financière après prise en compte des accords de compensations répondant aux critères énoncés au paragraphe 42 d'IAS 32

** Les autres accords de compensation comprennent les collatéraux et autres instruments de garanties, ainsi que les accords de compensation qui ne satisfont pas aux critères énoncés au paragraphe 42 d'IAS 32

	Au 31/12/2016			
	Montant brut	Montant net présenté dans l'état de situation financière *	Autres accords de compensation **	Montant net total
<i>En milliers d'euros</i>				
Juste valeur positive des dérivés	231 338	156 418	(151 718)	4 699
Juste valeur négative des dérivés	(196 156)	(121 236)	99 206	(22 031)

* Il s'agit du montant net présenté dans l'état de situation financière après prise en compte des accords de compensations répondant aux critères énoncés au paragraphe 42 d'IAS 32

** Les autres accords de compensation comprennent les collatéraux et autres instruments de garanties, ainsi que les accords de compensation qui ne satisfont pas aux critères énoncés au paragraphe 42 d'IAS 32

4.10 RISQUE DE MARCHE ET GESTION DES RISQUES

4.10.1 RISQUE DE CONTREPARTIE

Il se définit comme l'ensemble des pertes que subirait le Groupe sur ses activités opérationnelles et sur les marchés si l'une de ses contreparties venait à faire défaut et n'exécutait pas de ce fait ses obligations contractuelles.

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie à travers les transactions (ventes ou achats) qu'il effectue avec de nombreuses contreparties pour un montant global important et à travers l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

Concernant son activité de fourniture d'électricité et de gaz, le Groupe suit au quotidien l'encours clients et constate au besoin des dépréciations sur les créances qui présenteraient un risque de recouvrement trop faible. En particulier, les provisions pour dépréciation couvrent l'intégralité du risque de perte du Groupe en cas de non recouvrement des créances clients échues à plus d'un an. La balance des créances échues et non échues au 31 décembre 2017 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017			31/12/2016		
	Valeur brute	Provisions	Valeur nette	Valeur brute	Provisions	Valeur nette
échues < 1 an	71 075	(19 970)	51 105	49 879	(10 044)	39 835
échues > 1 an	28 999	(15 129)	13 871	18 851	(9 623)	9 228
Total créances échues	100 075	(35 099)	64 976	68 730	(19 667)	49 063
Total créances non échues	458 626	-	458 626	364 216	0	364 216
Clients et comptes rattachés	558 701	(35 099)	523 602	432 946	(19 667)	413 279

Concernant son activité de négoce d'énergie, le Groupe traite avec des contreparties de premier rang sur le marché européen. Le risque de défaillance de telles contreparties est jugé comme non significatif par le Groupe. La ventilation de la juste valeur par type de contrepartie au 31 décembre 2017 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Marché organisé avec chambre de compensation	25 581	27 976
Industriels de l'énergie	(2 521)	6 103
Banques et assimilées	(6 146)	1 103
Juste valeur nette des dérivés à la clôture	16 914	35 181

Dans le cas des instruments financiers à la juste valeur par résultat, ce risque correspond à la juste valeur positive. Lors de l'évaluation des instruments dérivés, le facteur risque de contrepartie est intégré dans la détermination de la juste valeur de ces dérivés.

4.10.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le Groupe suit quotidiennement ses disponibilités en termes de liquidités et besoins de liquidités à courts et moyens termes pour s'assurer à tout moment d'avoir des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements pour le développement du Groupe.

Les financements externes dont dispose le Groupe sont détaillés dans le chapitre 5.2 du Rapport financier annuel.

4.10.3 RISQUE DE MARCHE

Direct Energie conclut des contrats d'achats et de ventes fermes d'énergie sur des marchés organisés ou avec des contreparties de gré à gré.

Ces instruments financiers dérivés entrent dans la gestion et l'optimisation de l'approvisionnement des clients. Ces instruments sont sensibles à la variation des prix de marché des matières premières, qui a une volatilité importante.

Le Groupe revoit hebdomadairement son portefeuille d'instruments financiers dérivés afin de suivre plus particulièrement les risques liés au marché. L'effet sur le compte de résultat et les réserves d'instruments financiers du Groupe dans le cas d'un choc uniforme sur l'ensemble des cours à terme est présenté dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	Variation des prix	31/12/2017		31/12/2016	
		Résultat	Réserves	Résultat	Réserves
Achats/ventes à terme d'électricité - couverture		-	11 457	-	44 376
Achats/ventes à terme d'électricité - non qualifiés de couverture	+5€/MWh	14 442	-	27 254	-
Sensibilité achats/ventes électricité		14 442	11 457	27 254	44 376
Achats/ventes à terme de gaz - couverture		-	-	-	-
Achats/ventes à terme de gaz - non qualifiés de couverture	-10% gaz +10% oil	(7 121)	-	(3 569)	-
Sensibilité achats/ventes gaz		(7 121)	-	(3 569)	-
Sensibilité achats/ventes électricité et gaz		7 321	11 457	23 685	44 376

4.10.4 RISQUE DE TAUX

Direct Energie est exposé au risque de taux à travers les emprunts levés par le Groupe pour financer son activité, notamment dans le cadre de son activité de développement de centrales de production d'électricité d'origine renouvelable.

Afin de maîtriser son coût de financement, le Groupe réduit son exposition aux fluctuations des taux d'intérêts en ayant recours à des instruments financiers dérivés de couverture et pilote la part de l'endettement à taux variable en prenant en compte les anticipations d'évolution de taux d'intérêt. La ventilation par type de taux des emprunts du Groupe avant et après prise en compte des instruments financiers dérivés de couverture au 31 décembre 2017 est la suivante :

	31/12/2017				31/12/2016			
	avant impact des dérivés		après impact des dérivés		avant impact des dérivés		après impact des dérivés	
Emprunts à taux fixes	371 878	39%	809 057	86%	196 075	100%	196 075	100%
Emprunts à taux variables	573 020	61%	135 841	14%	-	0%	-	0%
Total des emprunts et dettes financières	944 899	100%	944 899	100%	196 075	100%	196 075	100%

L'impact sur les charges financières d'une augmentation annuelle uniforme des taux d'intérêts de 1% sur la base de la dette brute à taux variable au 31 décembre 2017 après couverture serait de 1,4 millions d'euros.

NOTE 5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Les montants comptabilisés au titre des paiements fondés sur des actions sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	31/12/2016
Options de souscription d'action	(2 527)	(1 738)
Actions gratuites	-	-
Autres	-	-
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(2 527)	(1 738)

5.1.1 EVOLUTION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Les caractéristiques des différents plans ouverts par le Groupe et les mouvements sur la période sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	<i>Plan DE avant fusion</i>		<i>Plans Poweo avant fusion</i>		
	06/04/2012	20/07/2007	18/07/2008	10/09/2008	21/08/2009
Date d'attribution	06/04/2012	14/09/2007	18/07/2008	10/09/2008	21/08/2009
Date de libération	06/12/2014	15/09/2011	19/07/2012	11/09/2012	20/08/2010
Date de début d'exercice	06/04/2016	20/07/2011	17/07/2012	09/09/2012	11/07/2012
Date d'expiration	06/04/2019	19/07/2017	17/07/2018	09/09/2018	20/08/2019
Prix d'exercice	7,48	37,87	26,50	26,50	29,00
Nombre d'option initial	897 965	88 850	175 000	25 250	300 000
Options en circulation au 31/12/2016	93 538	59 200	144 430	25 250	300 000
<i>Dont options exerçables</i>	93 538	59 200	144 430	25 250	300 000
Options attribuées	-	-	-	-	-
Options annulées	-	-	-	-	-
Options exercées	(93 538)	(41 571)	(66 155)	-	-
Options expirées	-	(17 629)	-	-	-
Autres mouvements*	-	-	-	-	-
Options en circulation au 31/12/2017	-	-	78 275	25 250	300 000
<i>Dont options exerçables</i>	-	-	78 275	25 250	300 000

	<i>Plans Direct Energie</i>							
	20/12/2012	16/07/2014	10/12/2014	15/12/2014	02/06/2015	14/12/2015	13/12/2016	20/04/2017
Date d'attribution	20/12/2012	16/07/2014	10/12/2014	15/12/2014	02/06/2015	14/12/2015	13/12/2016	20/04/2017
Date de libération	20/12/2015	16/07/2017	10/12/2017	15/12/2017	02/06/2018	14/12/2018	13/12/2019	20/04/2020
Date de début d'exercice	09/11/2016	09/11/2016	09/11/2016	09/11/2016	09/11/2016	14/12/2016	13/12/2017	20/04/2018
Date d'expiration	20/12/2019	16/07/2021	10/12/2021	15/12/2021	02/06/2022	14/12/2022	13/12/2023	20/04/2024
Prix d'exercice	4,77	9,00	12,00	9,00	13,40	19,00	34,00	37,00
Nombre d'option initial	511 000	425 000	270 000	10 000	420 000	312 500	360 000	40 000
Options en circulation au 31/12/2016	387 459	343 751	210 000	8 334	373 334	294 168	360 000	-
<i>Dont options exerçables</i>	387 459	227 084	120 000	5 001	93 334	89 168	-	-
Options attribuées	-	-	-	-	-	-	-	40 000
Options annulées	-	-	-	-	-	(3 334)	-	-
Options exercées	(264 795)	(168 439)	-	(5 000)	(46 666)	(50 237)	(1 916)	-
Options expirées	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements*	-	-	-	-	-	-	-	-
Options en circulation au 31/12/2017	122 664	175 312	210 000	3 334	326 668	240 597	358 084	40 000
<i>Dont options exerçables</i>	122 664	175 312	210 000	3 334	186 664	134 751	118 059	-

5.1.2 JUSTE VALEUR DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION

La valorisation des plans d'options de souscription d'action est basée sur le modèle de Black & Scholes. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation de la juste valeur unitaire des options sont détaillées ci-après.

	Plans historiques Direct Energie		Plans historiques Poweo	
	06/04/2012	18/07/2008	10/09/2008	21/08/2009
Cours de valorisation	3,08*	2,46**	2,46**	2,46**
Prix d'exercice	7,48	26,50	26,50	29,00
Durée de vie attendue	2 ans	1 an	1 an	2 ans
Volatilité	60,85%	60,85%	60,85%	60,85%
Taux sans risque	1,58%	1,50%	1,50%	0,85%
Juste valeur unitaire	0,95	0,25	0,28	0,00

* Cours à la date d'attribution

** Cours à la date de réalisation de la fusion entre Direct Energie et Poweo

	20/12/2012	16/07/2014	10/12/2014	15/12/2014	02/06/2015	14/12/2015	13/12/2016	20/04/2017
Cours de valorisation	3,01*	9,58*	9,01*	8,80*	13,40*	19,15*	33,70*	36,93*
Prix d'exercice	4,77	9,00	12,00	9,00	13,40	19,00	34,00	37,00
Durée de vie attendue	2 ans	4 ans	4 ans	4 ans	5 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Volatilité	60,85%	49,72%	38,21%	37,73%	34,12%	32,95%	32,46%	30,10%
Taux sans risque	0,47%	0,39%	0,26%	0,26%	0,17%	-0,06%	-0,10%	-0,04%
Juste valeur unitaire	1,47	3,88	1,87	2,55	3,61	4,98	8,42	8,69

* Cours à la date d'attribution

** Cours à la date de réalisation de la fusion entre Direct Energie et Poweo

Les plans datés du 6 avril 2012, du 20 décembre 2012, du 16 juillet 2014, du 10 décembre 2014, du 15 décembre 2014, du 2 juin 2015, du 14 décembre 2015, du 13 décembre 2016 et le nouveau plan daté du 20 avril 2017, ne permettant pas une monétisation de l'avantage acquis, sont traités en tant que transaction réglées en instruments de capitaux propres. La juste valeur a été déterminée à la date d'attribution des options.

Conformément aux dispositions des normes IFRS 2 et IFRS 3, les plans d'options de souscription d'action du 18 juillet 2008, du 10 septembre 2008 et du 21 août 2009 de Poweo repris sans modification suite à la fusion sont évalués à leur juste valeur à la date de réalisation de la fusion, soit le 11 juillet 2012. Ces plans ne permettent pas une monétisation de l'avantage acquis et sont traités en tant que transactions réglées en instruments de capitaux propres

5.1.3 IMPACTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

La charge comptabilisée au cours de la période relative aux plans d'options de souscription d'action est la suivante :

En milliers d'euros	2017	2016
Plan du 06/04/2012	-	32
Plan du 16/07/2014	264	460
Plan du 10/12/2014	158	168
Plan du 15/12/2014	8	9
Plan du 02/06/2015	506	507
Plan du 14/12/2015	500	512
Plan du 13/12/2016	1 010	50
Plan du 31/03/2017	81	-
Charges options de souscription d'action	2 527	1 738

5.2 CONTRATS DE LOCATIONS-FINANCEMENT

La valeur nette comptable des immobilisations en location-financement est ventilée entre les différentes catégories d'immobilisations en fonction de leur nature. Les contrats de location-financement du Groupe résultent d'une cession bail de ses systèmes d'information intégrés de gestion et de crédits-bails sur matériel de bureau et informatique ainsi que de la cession bail du siège du groupe Quadran.

Les contrats de location-financement ont une durée initiale allant de 3 à 4 ans pour le matériel de bureau et informatique et de 12 ans pour le siège social Quadran. Ils prévoient la reprise de la propriété des biens par le Groupe à l'issue de la période de financement.

Le détail des paiements minimaux futurs au titre de ces contrats se présente de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Échéances		
	31/12/2017	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
Paiements minimaux	5 156	666	1 285	3 205
Charges financières	(594)	(86)	(274)	(234)
Valeur actualisée des paiements minimaux	4 562	579	1 011	2 971

5.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.3.1 CAUTIONS ET NANTISSEMENTS

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie marché organisé	45 000	45 000	-	-
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	79 037	79 037	-	-
Garanties Bancaires sur bail immobilier	476	-	-	476
Garanties Bancaires liées au réseau	16 330	16 245	-	85
Autres garanties bancaires	1 095	95	1 000	-
Autres garanties	4 325	-	4 325	-
Engagements donnés - financement de projets	87 668	34 622	43 404	9 642
Total	233 930	174 998	48 729	10 203

Les garanties bancaires sur contrats énergie représentent des garanties émises envers le clearer du Groupe pour les opérations réalisés sur les marchés organisés, ainsi qu'envers les contreparties industrielles et financières du Groupe sur les achats et ventes à terme d'électricité et de gaz réalisés hors des marchés organisés.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut du Groupe en tant qu'acteur sur les réseaux français.

Les autres garanties comprennent principalement une garantie émise par le Groupe dans le cadre de l'acquisition de la société Marcinelle Energie envers un gestionnaire de réseau de transport en Belgique.

Les engagements donnés dans le cadre de financement de projets correspondent :

- principalement à des engagements donnés par le Groupe sur des projets de production d'énergie renouvelable jusqu'à l'achèvement de la phase de construction ;
- à des garanties financières d'exécution envers l'Etat sur des projets lauréats d'appels d'offres dans le solaire ; et
- à des cautions relatives à des projets de production d'énergie renouvelable présentant des problématiques particulières, telles que des recours tiers.

5.3.2 ENGAGEMENTS D'ACHATS ET DE VENTES D'ÉNERGIE DANS LE CADRE DE L'ACTIVITÉ NORMALE

Dans le cadre de son activité normale, le Groupe a souscrit des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'énergie afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients. L'analyse a conduit à exclure certains contrats du champ d'application de la norme IAS 39. Les échéances des montants et volumes notionnels de ces contrats exclus du champ d'application de la norme IAS 39 sont les suivantes :

Notionnels en GWh Juste valeur en milliers d'euros	31/12/2017					
	Notionnels			Montants		
	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
Achats fermes d'énergie	(21 031)	(7 453)	-	(705 532)	(274 205)	-
Ventes fermes d'énergie	3 827	407	-	127 361	17 202	-
Total engagements fermes Energie	(17 204)	(7 047)	-	(578 171)	(257 003)	-

Notionnels en GWh Montants en milliers d'euros	31/12/2016					
	Notionnels			Montants		
	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
Achats fermes d'énergie	(12 119)	(9 381)	-	(369 139)	(258 110)	-
Ventes fermes d'énergie	2 147	343	-	75 490	8 158	-
Total engagements fermes Energie	(9 972)	(9 037)	-	(293 649)	(249 952)	-

5.3.3 CAPACITÉ DE TRANSIT

Dans le cadre de son activité de fournisseur de gaz, le Groupe a pris des engagements sur des capacités de transit. Les échéances des montants concernant ces capacités de transit sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2017	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Engagements sur les capacités de transit	68 615	7 521	31 218	29 876
Total	68 615	7 521	31 218	29 876

5.3.4 CONTRAT DE LOCATION SIMPLE

Les contrats de location simples conclus par le Groupe en tant que preneur concernent essentiellement les terrains sur lesquels sont situées les installations de production d'énergie renouvelables du groupe Quadran et les locaux utilisés par les sociétés du Groupe.

Les paiements de locations et les revenus de sous-location comptabilisés au cours des exercices 2017 et 2016 se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Paiements minimaux	(3 206)	(1 387)
Loyers conditionnels	-	-
Revenus de sous-location	-	-
Charges de la période	(3 206)	(1 387)

Les paiements minimaux futurs et les revenus de sous-location à effectuer ou recevoir en vertu de contrats de location simples non résiliables et de contrats de sous-location non résiliables sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	Échéances		
	31/12/2017	< à 1 an	1an à 5 ans	> 5 ans
Paielements minimaux futurs	(41 875)	(3 324)	(9 680)	(28 871)
Revenus de sous-location futurs	-	-	-	-
Total	(41 875)	(3 324)	(9 680)	(28 871)

5.4 PARTIES LIEES

<i>En milliers d'euros</i>	Périmètre de consolidation		Autres parties liées		Total	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Ventes aux parties liées	8 260	45 724	130	140	8 390	45 864
Achats aux parties liées	28	(600)	(409)	(2 724)	(381)	(3 325)
Créances sur les parties liées	14 404	15 403	-	-	14 404	15 403
Dettes sur les parties liées	(844)	(6 955)	-	(2)	(844)	(6 957)

5.4.1 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les transactions avec les entreprises du périmètre de consolidation concernent les transactions avec les entreprises associées et coentreprises. Elles sont principalement composées d'achats et ventes d'énergie ou de prestations de service et de comptes courants d'associés.

5.4.2 TRANSACTIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les transactions avec les autres parties liées au 31 décembre 2017 sont composées principalement de transactions avec les sociétés actionnaires de Direct Energie.

5.5 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Groupe sont le Président directeur général et les directeurs généraux délégués, soit trois personnes.

Pour l'année 2017, la rémunération globale des dirigeants s'est élevée à 1 470 milliers d'euros à laquelle s'ajoutent 11 milliers d'euros d'avantages en nature. Pour l'année 2016, la rémunération globale des dirigeants s'élevait à 1 291 milliers d'euros, à laquelle s'ajoutaient 11 milliers d'euros d'avantages en nature.

Au titre de l'exercice 2017, le Groupe a enregistré dans ses comptes des charges relatives aux plans de souscription d'actions de ses dirigeants pour un montant de 664 milliers d'euros. Ce montant s'élevait à 708 milliers d'euros en 2016.

Une charge relative aux engagements de retraite des dirigeants a également été comptabilisée pour un montant de 96 milliers d'euros en 2017. Cette charge s'élevait à 47 milliers d'euros en 2016.

Au 31 décembre 2017, les provisions au titre de ces engagements de retraite s'élèvent à 308 milliers d'euros (contre 212 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Aucun crédit ou avance n'a été alloué aux membres des organes d'administration en 2016 et 2017.

5.6 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	31/12/2017			31/12/2016		
	EY	DTT	Autres	EY	DTT	Autres
Contrôle légal	476	384	18	291	318	-
Services autres que la certification des comptes (1)	110	4	1	30	22	-
Honoraires des Commissaires aux comptes	586	388	19	321	340	-

(1) Les services autres que la certification des comptes incluent les services fournis à la demande de l'entité consolidante ou des entités contrôlées (attestations, procédures convenues, consultations de nature comptable, revue de système d'information en place ou en projet, rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales).

5.7 EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture significatif n'est à signaler en date de publication des comptes 2017.

5.8 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

5.8.1 SECTEUR COMMERCE

Nom de l'entité	Pays	% d'intérêts		Méthode de consolidation	
		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Direct Energie	France	100%	100%	Société mère	Société mère
Direct Energie Belgium	Belgique	100%	100%	IG	IG
Direct Energie Services	Belgique	100%	100%	IG	IG

5.8.2 SECTEUR PRODUCTION

Nom de l'entité	Pays	% d'intérêts		Méthode de consolidation	
		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Direct Energie Génération	France	100%	100%	IG	IG
Yfrégie	France	100%	100%	IG	IG
Hambrégie	France	100%	100%	IG	IG
Direct Energie Concessions	France	100%	100%	IG	IG
3CB SAS	France	100%	100%	IG	IG
Compagnie Electrique de Bretagne	France	60%	60%	ME	ME
Sophye Lacmort	France	50%	50%	ME	ME
Co Biogaz	France	26%	26%	ME	ME
Marcinelle Energie SA	Belgique	100%	100%	IG	IG

5.8.3 SECTEUR RENOUVELABLES

Nom de l'entité	Pays	% d'intérêts		Méthode de consolidation	
		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
QUADRAN	France	100%	0%	IG	N/A
CH LA BUISSIERE	France	100%	0%	IG	N/A
CITA	France	100%	0%	IG	N/A
CS DOM	France	100%	0%	IG	N/A
HOLDING OTEV	France	100%	0%	IG	N/A
HOLDING PDR	France	100%	0%	IG	N/A
METHANERGY	France	100%	0%	IG	N/A
METHANERGY PARTICIPATIONS	France	100%	0%	IG	N/A
POS	France	100%	0%	IG	N/A
POS DEVELOPPEMENT	France	100%	0%	IG	N/A
QUADRAN CARAIBES	France	100%	0%	IG	N/A
QUADRAN HOLDING DAAC	France	100%	0%	IG	N/A
QUADRAN HOLDING NC	France	100%	0%	IG	N/A
QUADRAN PACIFIC (QDNC)	France	100%	0%	IG	N/A
HOLDING EOLE 2018	France	100%	0%	IG	N/A
QUADRICA	France	95%	0%	ME	N/A
AEROWATT ENERGIES	France	65%	0%	ME	N/A
AEROWATT ENERGIES 2	France	51%	0%	ME	N/A
SEMPER	France	36%	0%	ME	N/A
CE CHAMPS CHARDONS	France	100%	0%	IG	N/A
CE COMBELONGUE	France	100%	0%	IG	N/A
CE CONQUEREUIL	France	100%	0%	IG	N/A
CE COUMES	France	100%	0%	IG	N/A
CE DAINVILLE	France	100%	0%	IG	N/A
CE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT	France	100%	0%	IG	N/A

Nom de l'entité	Pays	% d'intérêts		Méthode de consolidation	
		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
CE LE CHENE SEC	France	100%	0%	IG	N/A
CE TROIS RIVIERES	France	100%	0%	IG	N/A
CE VARADES	France	100%	0%	IG	N/A
CE VENTS DE BILCART	France	100%	0%	IG	N/A
EOL DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT 1	France	100%	0%	IG	N/A
EOL DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT 2	France	100%	0%	IG	N/A
EOL DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT 4	France	100%	0%	IG	N/A
EOL DE LA CHAUSSEE BRUNEHAUT 5	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE COTE DU MOULIN	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE DU BOCAGE	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE FONDS CARAIBES	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE GRAND MAISON	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE LA CAMPAGNE DUNOISE	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE LA MONTAGNE	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE LA PERRIERE	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE LES BUISSONS	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE LES PATOURES	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE MIQUELON	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE MORNE CARRIERE	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE MORNE CONSTANT	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE MOULIN TIZON	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE PETIT FOUGERAY	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE PIERREFITTE ES BOIS	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE POYA	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE SAINT JEAN LACHALM	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE DADOUD	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE SORBON	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE TERRE DE BAS	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE YATE	France	100%	0%	IG	N/A
EOLIENNES ARQUES 1	France	100%	0%	IG	N/A
EOLIENNES ARQUES 2	France	100%	0%	IG	N/A
EOLIENNES ARQUES 3	France	100%	0%	IG	N/A
EOLIENNES SEGUR	France	100%	0%	IG	N/A
LES VENTS DE NIVILLAC	France	100%	0%	IG	N/A
LES VENTS DE RANES	France	100%	0%	IG	N/A
PARC EOLIEN DE NESLE LA REPOSTE	France	100%	0%	IG	N/A
VENT DE THIERACHE 3	France	100%	0%	IG	N/A
MARNEOLE	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE BOIN	France	100%	0%	IG	N/A
CE BAVAISIS	France	100%	0%	IG	N/A
CE CHANCEUX	France	100%	0%	IG	N/A
CE REMBERCOURT	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE SORBON II	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE LANDES DE LAUVIAIS	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE CHAMPAGNE CONLINOISE	France	100%	0%	IG	N/A
EOLE LA PLAINE	France	100%	0%	IG	N/A
CE MONTOT-DENEVRE	France	100%	0%	IG	N/A
CE MONTUREUX	France	100%	0%	IG	N/A
PARC EOLIEN DE L'EQUINVILLE	France	100%	0%	IG	N/A
CE SAINT APPOLLINE	France	100%	0%	IG	N/A
CE OSTREVENT	France	100%	0%	IG	N/A
CE PUECH PEYRON	France	100%	0%	IG	N/A
CE REPUBLIQUE A89	France	100%	0%	IG	N/A
CE GOULIEN	France	95%	0%	IG	N/A
CE LA SEAUVE	France	95%	0%	IG	N/A
CE DE LA VALLEE DE LA GENTILLESSE	France	75%	0%	IG	N/A
CE MOULIN A VENT	France	51%	0%	IG	N/A
CE LA LUCOISE	France	50%	0%	IG	N/A
CE LES AILES DE TAILLARD	France	50%	0%	ME	N/A
PARC EOLIEN DE CASSINI	France	50%	0%	ME	N/A

Nom de l'entité	Pays	% d'intérêts		Méthode de consolidation	
		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
PARC EOLIEN NORDEX III	France	50%	0%	ME	N/A
PARC EOLIEN NORDEX XXIX	France	50%	0%	ME	N/A
PARC EOLIEN NORDEX XXX	France	50%	0%	ME	N/A
NELLE CENTR.EOLIENNE_LASTOURS	France	50%	0%	ME	N/A
SEM LA CHAMPENOISE	France	16%	0%	ME	N/A
JMB SOLAR	France	100%	0%	IG	N/A
CS LES ASPRES	France	100%	0%	IG	N/A
CS MAZERAN LR	France	100%	0%	IG	N/A
CS PIENNES	France	100%	0%	IG	N/A
CS VIGUIER	France	100%	0%	IG	N/A
HELIO BOULOUPARIS	France	100%	0%	IG	N/A
HELIO TEMALA	France	100%	0%	IG	N/A
PARC SOLAIRE DE SERVIAN	France	100%	0%	IG	N/A
CP DE LA CROIX	France	100%	0%	IG	N/A
CS AUTOPROD	France	100%	0%	IG	N/A
CS BASSIN du CAPISCOL	France	100%	0%	IG	N/A
CS CENTRE OUEST	France	100%	0%	IG	N/A
CS CENTRE OUEST 2	France	100%	0%	IG	N/A
CS BRIFFAUT	France	100%	0%	IG	N/A
CS CET DE ROUSSON	France	100%	0%	IG	N/A
CS CET VENDRES	France	100%	0%	IG	N/A
CS CHAUVEAU	France	100%	0%	IG	N/A
CS CHEMIN DE PROVENCE	France	100%	0%	IG	N/A
CS CROIX DE RASCAS	France	100%	0%	IG	N/A
CS DE MERLE SUD	France	100%	0%	IG	N/A
CS DES CANAUX	France	100%	0%	IG	N/A
CS DEVEZE	France	100%	0%	IG	N/A
CS FELIX	France	100%	0%	IG	N/A
CS FICON	France	100%	0%	IG	N/A
CS FLUXSOL	France	100%	0%	IG	N/A
CS FORUM LAUDUN	France	100%	0%	IG	N/A
CS FREMY	France	100%	0%	IG	N/A
CS GANE SOURDE	France	100%	0%	IG	N/A
CS GARDANNE	France	100%	0%	IG	N/A
CS GYMNASE DE SALINDRES	France	100%	0%	IG	N/A
CS HELIO 973	France	100%	0%	IG	N/A
CS HELIO 972	France	100%	0%	IG	N/A
CS HELIO 974 TOITURES	France	100%	0%	IG	N/A
CS HELIO ANTILLES	France	100%	0%	IG	N/A
CS HELIO REUNION	France	100%	0%	IG	N/A
CS HELIO971	France	100%	0%	IG	N/A
CS JALUMINE 2	France	100%	0%	IG	N/A
CS LA CAPUCIERE	France	100%	0%	IG	N/A
CS LA CARRETEIRE	France	100%	0%	IG	N/A
CS LA FENASSE	France	100%	0%	IG	N/A
CS LA POTENCE	France	100%	0%	IG	N/A
CS LA TASTERE	France	100%	0%	IG	N/A
CS LACOSTE	France	100%	0%	IG	N/A
CS LE BAROU	France	100%	0%	IG	N/A
CS LE CASTELLET	France	100%	0%	IG	N/A
CS LE DEVES	France	100%	0%	IG	N/A
CS LE TRABET	France	100%	0%	IG	N/A
CS LES ANDATS	France	100%	0%	IG	N/A
CS LES CANEBIERES	France	100%	0%	IG	N/A
CS LES ECHUDES	France	100%	0%	IG	N/A
CS LES GUINOTS	France	100%	0%	IG	N/A
CS LES MELETTES	France	100%	0%	IG	N/A
CS MAZERAN PACA	France	100%	0%	IG	N/A
CS OMBRIERES DE BOUJAN	France	100%	0%	IG	N/A
CS OMBRIERES P5	France	100%	0%	IG	N/A

Nom de l'entité	Pays	% d'intérêts		Méthode de consolidation	
		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
CS PEZENAS	France	100%	0%	IG	N/A
CS PLATEAU DE POULS	France	100%	0%	IG	N/A
CS QUADRAO	France	100%	0%	IG	N/A
CS SAINT EXUPERY	France	100%	0%	IG	N/A
CS SAINT PIERRE 2	France	100%	0%	IG	N/A
CS SAINT PRIEST	France	100%	0%	IG	N/A
CS SENEGUIER	France	100%	0%	IG	N/A
CS SOLAIRE DE BOUZAC	France	100%	0%	IG	N/A
CS SOLAR SHARE	France	100%	0%	IG	N/A
CS SOLAR SHARE BORDEAUX	France	100%	0%	IG	N/A
CS SREG	France	100%	0%	IG	N/A
CS SUPDEVENERGIE	France	100%	0%	IG	N/A
CS TROU DU MOUTON	France	100%	0%	IG	N/A
CS VENTS OC 18	France	100%	0%	IG	N/A
CS ZABO	France	100%	0%	IG	N/A
HELIO 21	France	100%	0%	IG	N/A
HELIO FONDS CARAIBES	France	100%	0%	IG	N/A
HELIO KOUMAC	France	100%	0%	IG	N/A
HELIO SAINT BENOIT	France	100%	0%	IG	N/A
PARC SOLAIRE DE SERVIAN 2	France	100%	0%	IG	N/A
WATT PROX	France	100%	0%	IG	N/A
CS LA COULOUIMINE	France	100%	0%	IG	N/A
CS LIBRON	France	100%	0%	IG	N/A
CS LODES	France	100%	0%	IG	N/A
CS PLA DE LA ROQUE	France	100%	0%	IG	N/A
CS THEZAN SOLAR	France	100%	0%	IG	N/A
CS VALORBI	France	100%	0%	IG	N/A
HELIO L'R	France	100%	0%	IG	N/A
OMBRIERE TE VENDRES	France	100%	0%	IG	N/A
QUADRELIO	France	100%	0%	IG	N/A
SOLAIRE GRAND SUD	France	100%	0%	IG	N/A
SOLAIRE MIMIZAN	France	100%	0%	IG	N/A
TOITURES CAPISCOL	France	100%	0%	IG	N/A
SNC FINANSOL 1	France	100%	0%	IG	N/A
SNC FINANSOL 2	France	100%	0%	IG	N/A
SNC FINANSOL 3	France	100%	0%	IG	N/A
CS ZABO 2	France	100%	0%	IG	N/A
CS CHEMIN DES MELETTES	France	100%	0%	IG	N/A
CS KIBITZENAU	France	100%	0%	IG	N/A
CS CRO 1	France	100%	0%	IG	N/A
CS BASE 112	France	100%	0%	IG	N/A
CS PONT SUR SAMBRE	France	100%	0%	IG	N/A
CS CET DE HESSE	France	100%	0%	IG	N/A
CS LYRECO	France	100%	0%	IG	N/A
CS LA SOUTERAINE	France	100%	0%	IG	N/A
CS CARREFOUR DE L EUROPE	France	100%	0%	IG	N/A
CS REMISAGE TRAM CRO	France	100%	0%	IG	N/A
CS ATELIER MIXTE	France	100%	0%	IG	N/A
CS ROTONDE	France	100%	0%	IG	N/A
CS RIVES DE L AAR	France	100%	0%	IG	N/A
HELIO POPIDERY	France	100%	0%	IG	N/A
HELIO TAMOA	France	100%	0%	IG	N/A
HELIO BOULOU PARIS 2	France	100%	0%	IG	N/A
HELIO PIIN PATCH	France	100%	0%	IG	N/A
CS REPLATON	France	100%	0%	IG	N/A
CS AUTOCONS'OM	France	100%	0%	IG	N/A
CS GARE DE BOUSSENS	France	100%	0%	IG	N/A
HELIO 100 KW	France	100%	0%	IG	N/A
CS LES GALLIENNES	France	100%	0%	IG	N/A
CS LA METAIRIE	France	100%	0%	IG	N/A

Nom de l'entité	Pays	% d'intérêts		Méthode de consolidation	
		31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
CS COMBRIERES CAP AGATHOIS	France	84%	0%	IG	N/A
CS CORDELIERS	France	84%	0%	IG	N/A
POS PRODUCTION III	France	70%	0%	IG	N/A
POS PRODUCTION IV	France	70%	0%	IG	N/A
POS PRODUCTION V	France	70%	0%	IG	N/A
SNC ATON LOC 05	France	70%	0%	IG	N/A
SNC XENON LOC 8	France	66%	0%	IG	N/A
VALORENE	France	66%	0%	IG	N/A
CS DU LAVOIR	France	60%	0%	IG	N/A
POS PRODUCTION II	France	60%	0%	IG	N/A
CS JMCP	France	50%	0%	IG	N/A
SOLAR ENERGIES	France	65%	0%	ME	N/A
CS HELIOVALE	France	60%	0%	ME	N/A
HELIOS BEAU CHAMP LTD	France	51%	0%	ME	N/A
CS CAZEDARNES	France	50%	0%	ME	N/A
CS ESTARAC	France	35%	0%	ME	N/A
LA METAIRIE NEUVE	France	25%	0%	ME	N/A
CS OLINOCA	France	10%	0%	ME	N/A
BIOGAZ AMAILLOUX	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ ARCLUSAZ VERT LE GRAND	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ BREUIL	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ CHATILLON	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ CORCELLES	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ EPINAY	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ FORCLAZ PENOL	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ GOURNAY	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ HANCHES	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ HASPAREN	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ LIBRON	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ MILHAC	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ ORVAL	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ SOIGNOLLES	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ TORCY	France	100%	0%	IG	N/A
BIOGAZ VIRIAT	France	100%	0%	IG	N/A
MARGERIAZ	France	100%	0%	IG	N/A
JMB HYDRO	France	100%	0%	IG	N/A
CH ALAS	France	100%	0%	IG	N/A
CH ARDON	France	100%	0%	IG	N/A
CH ARVAN	France	100%	0%	IG	N/A
CH BONNANT	France	100%	0%	IG	N/A
CH BONNEGARDE	France	100%	0%	IG	N/A
CH CHINAILLON	France	100%	0%	IG	N/A
CH DEUX TORRENTS	France	100%	0%	IG	N/A
CH MIAGE	France	100%	0%	IG	N/A
CH GAVET	France	100%	0%	IG	N/A
CH HYDRO	France	100%	0%	IG	N/A
CH VICHY	France	100%	0%	IG	N/A
CH BARBAIRA	France	100%	0%	IG	N/A
CH PREVINQUIERES	France	100%	0%	IG	N/A
CH SNC HYDROMONS	France	100%	0%	IG	N/A
GLACIERE DE PALISSE	France	100%	0%	IG	N/A
CH GRAND VALLON	France	100%	0%	IG	N/A
CH ROCHEPINARD	France	66%	0%	IG	N/A
CH HYDROTINEE	France	50%	0%	ME	N/A
HYDRO_M INGENIERIE DES ENR	France	100%	0%	IG	N/A
SMALT ENERGIES	France	100%	0%	IG	N/A
WINERGY	France	100%	0%	IG	N/A
LIBWATT	France	26%	0%	ME	N/A